



European
Commission

Lignes directrices de l'UE concernant la double carrière des athlètes



Sport

***Europe Direct est un service destiné à vous aider à trouver des réponses
aux questions que vous vous posez sur l'Union européenne.***

Un numéro unique gratuit (*):

00 800 6 7 8 9 10 11

(* Les informations sont fournies à titre gracieux et les appels sont généralement gratuits
(sauf certains opérateurs, hôtels ou cabines téléphoniques).

De nombreuses autres informations sur l'Union européenne sont disponibles sur l'internet
via le serveur Europa (<http://europa.eu>).

Une fiche catalographique figure à la fin de l'ouvrage.

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2013

ISBN 978-92-79-31163-5

doi:10.2766/5292

© European Union, 2013

Reproduction autorisée, moyennant mention de la source.

IMPRIMÉ SUR PAPIER BLANCHI SANS CHLORE ÉLÉMENTAIRE (ECF)

Lignes directrices de l'UE concernant la double carrière des athlètes

**Recommandations pour des mesures en faveur de la double
carrière dans le sport de haut niveau**

**Approuvées par le groupe d'experts de l'UE «Éducation et formation dans le
sport» lors de sa réunion du 28 septembre 2012 à Poznań**

Table des matières

1. Introduction	
1.1. Introduction.....	1
1.2. Objectif des lignes directrices de l'UE concernant la double carrière.....	1
1.3. Défis relatifs à la double carrière.....	2
1.4. Valeur ajoutée des lignes directrices de l'UE.....	3
1.5. Déroulement de la carrière des athlètes.....	4
1.6. Bénéfices d'une double carrière.....	6
2. Domaines d'action	
2.1. Nécessité d'une approche intersectorielle et interministérielle à l'échelle nationale.....	7
2.2. Sport.....	9
2.3. Éducation.....	17
2.4. Emploi.....	23
2.5. Santé.....	28
2.6. Aides financières destinées aux athlètes.....	30
3. La dimension européenne de la double carrière dans le sport	
3.1. Étudier et se former à l'étranger.....	34
3.2. Élaboration de programmes de cours au niveau de l'UE	35
3.3. Cadre de qualité.....	36
4. Diffusion, contrôle et évaluation	
4.1. Sensibilisation du public.....	38
4.2. Réseaux en faveur de la double carrière.....	38
4.3. Recherche, contrôle et évaluation.....	39
ANNEXE: Liste d'experts.....	41

1. Introduction

1.1. Introduction

Les athlètes ont souvent des difficultés à combiner leur carrière sportive avec des études ou un travail. Vouloir réussir au plus haut niveau dans un sport exige de suivre un entraînement intensif et de participer à des compétitions nationales et internationales, ce qu'il est parfois difficile de concilier avec les défis et les contraintes du système éducatif et du marché du travail. Afin d'éviter les situations où des sportifs talentueux⁽¹⁾ ou d'élite⁽²⁾ sont forcés de faire un choix entre études et sport ou sport et travail, il faut que les athlètes fassent preuve d'énormément de motivation, d'engagement, de résistance et de responsabilité, mais il est également nécessaire que des mesures spécifiques soient mises en place. De tels régimes de «double carrière» devraient être bénéfiques à la carrière sportive des athlètes, leur permettre d'étudier ou de travailler, les encourager à mener à bien une nouvelle carrière après leur carrière sportive, ainsi que protéger et garantir leur situation.

Les régimes de double carrière sont relativement récents dans la majorité des États membres et des disciplines sportives. Dans les États membres où ces dispositifs existent depuis quelques temps, des accords fermes entre le système sportif et le secteur de l'éducation ou le marché du travail font parfois défaut. Il leur manque également un cadre légal, ou une politique gouvernementale sur le long terme. Des lignes directrices pourraient être utiles afin d'élaborer et d'améliorer les conditions nécessaires à des programmes durables en faveur de la double carrière, qui permettent d'adopter des dispositions adaptées aux athlètes talentueux et d'élite dans toute l'Europe, qu'ils soient étudiants-athlètes ou travailleurs/athlètes.

1.2. Objectif des lignes directrices de l'UE concernant la double carrière

Les présentes lignes directrices s'adressent principalement aux décideurs politiques dans les États membres. Elles constituent une source d'inspiration pour la formulation et l'adoption de lignes directrices nationales tournées vers l'action en matière de double carrière, ainsi qu'un moyen d'attirer l'attention sur le concept de double carrière au niveau national. Elles ont pour but de sensibiliser les gouvernements, les instances dirigeantes du sport, les établissements d'enseignement et les employeurs afin qu'ils créent un environnement propice à la double carrière des athlètes, qui comprenne un cadre légal et financier approprié et une approche adaptée qui tienne compte des différences entre les sports. Les présentes lignes directrices n'ont pas vocation à devenir un instrument contraignant. Elles respectent la diversité des compétences et des traditions ayant cours dans les États membres dans les différents domaines d'action concernés.

Ces lignes directrices devraient contribuer à l'échange et à la diffusion de bonnes pratiques et d'expériences d'apprentissage dans ce domaine. Par ailleurs, elles esquissent un cadre pour d'éventuels dispositifs à l'échelle internationale et invitent l'Union européenne à engager des actions complémentaires, en raison de la grande mobilité des athlètes et de la nécessité d'encourager les mesures en faveur de la double carrière à l'étranger dans certaines disciplines sportives et dans les petits États membres. La promotion de la

⁽¹⁾ Un athlète talentueux est un athlète considéré par une organisation sportive comme ayant le potentiel nécessaire pour mener une carrière de sportif d'élite.

⁽²⁾ Un athlète d'élite est un athlète ayant signé un contrat professionnel avec un employeur sportif ou une organisation sportive, ou dont le statut d'athlète d'élite est reconnu par une organisation sportive.

double carrière des athlètes est en adéquation avec plusieurs des objectifs de la stratégie Europe 2020 (prévention du décrochage scolaire précoce, augmentation du nombre de diplômés de l'enseignement supérieur, renforcement de l'employabilité) et améliore l'efficacité des politiques sportives en retenant un plus grand nombre d'athlètes de haut niveau dans le système sportif.

1.3. Défis relatifs à la double carrière

La réussite des mesures en faveur de la double carrière dépend souvent de la bonne volonté d'individus occupant des postes clés dans certains organismes ou établissements, alors que dans les faits, une approche systématique s'appuyant sur des dispositifs financiers et juridiques de portée générale et durable serait nécessaire. La tendance est à ce que les athlètes s'entraînent et/ou participent à des compétitions à l'étranger de manière fréquente, ce qui complique la poursuite de leurs études. L'organisation de parcours individualisés d'éducation ou d'apprentissage à distance est astreignante, tandis que la demande de «congés» supplémentaires pose problème sur le marché du travail. Des études montrent que les athlètes sont désavantagés par rapport aux autres salariés. Les entreprises peuvent trouver difficile de s'adapter aux besoins des athlètes en matière d'emploi, qui évoluent en fonction des différentes étapes de leur carrière. Plusieurs gouvernements, organismes et athlètes ont attiré l'attention sur ces problèmes, ainsi que sur des inquiétudes relatives à la qualité de l'éducation et des services de soutien aux jeunes engagés dans le sport de haut niveau. Les principaux défis sont les suivants:

- préserver l'épanouissement des jeunes athlètes, tout particulièrement des enfants dans les sports à spécialisation précoce, des jeunes dans le cadre de l'enseignement et de la formation professionnelle, et des athlètes handicapés;
- l'équilibre entre l'entraînement sportif et les études et, plus tard dans la vie, l'équilibre entre entraînement sportif et emploi;
- la phase de fin de carrière sportive des athlètes, y compris de ceux qui quittent le système sportif plus tôt que prévu.

De nombreuses spécifications et règles relatives aux sportifs talentueux ou aux sportifs d'élite existent dans bon nombre d'États membres, mais la plupart sont fragmentées ou se concentrent uniquement sur certains aspects. Quelques États membres ont mis en place des dispositions juridiques comprenant des spécifications relatives aux exigences nécessaires à la direction de centres d'entraînement. La durée de l'entraînement (en particulier dans les sports à spécialisation précoce) est limitée par les lois sur l'éducation

ou sur le droit du travail ou par les accords de négociation collective dans le cas du sport professionnel, ou encore sur la base des lignes directrices officielles fournies par l'État et/ou le mouvement sportif.

Exemples de bonnes pratiques

En France, chaque centre d'entraînement régional est dans l'obligation de signer un accord d'ensemble avec une structure éducative où les athlètes ont la possibilité de suivre un enseignement académique. L'objectif de l'accord est de simplifier l'emploi du temps des athlètes, de permettre une planification personnalisée de leurs examens en période de compétition et de leur proposer du tutorat.

En ce qui concerne le football, le système de licences de clubs de l'UEFA exige que tout jeune joueur prenant part à son programme de développement des jeunes ait la possibilité de suivre la scolarité obligatoire prévue par la législation nationale, et qu'aucun

jeune participant à son programme ne soit empêché de poursuivre sa formation hors du football (scolarité ou formation professionnelle complémentaire).⁽³⁾

1.4. Valeur ajoutée des lignes directrices de l'UE

Ces dernières années, des parties prenantes gouvernementales et non gouvernementales dans les domaines du sport et de l'éducation ont demandé à ce qu'une attention particulière soit portée à ces défis, et ont invité à plusieurs reprises la Commission européenne à envisager une action au niveau de l'UE pour faciliter l'introduction et l'application de programmes en faveur de la double carrière. Une telle action aidera les athlètes européens à obtenir de bons résultats et à participer à des compétitions internationales de haut niveau, contre des athlètes originaires d'autres nations sportives de grande envergure. Cela permettra également de réduire le nombre d'athlètes talentueux qui abandonnent le sport. Le besoin de salariés hautement qualifiés sur le marché du travail européen est tout aussi important (stratégie Europe 2020). Les athlètes d'élite devraient mener une carrière sportive équilibrée et saine, et bénéficier d'un bon suivi à l'issue de celle-ci, afin qu'aucun talent ne soit perdu et qu'aucun investissement ne soit gâché. Leur réintégration dans le monde des études et sur le marché du travail est primordiale. De plus, une double carrière équilibrée peut aider à optimiser la contribution des athlètes envers la société en s'appuyant sur les capacités qu'ils ont développées tout au long de leur carrière; on peut également considérer que c'est une bonne manière pour les athlètes de se préparer à jouer un rôle exemplaire dans la société⁽⁴⁾. L'élaboration d'un programme de double carrière doit prendre en considération les besoins individuels des athlètes selon leur âge, leur spécialisation sportive, le stade où ils se trouvent dans leur carrière et leur statut financier, les athlètes eux-mêmes acquérant de plus en plus de responsabilités au fur et à mesure que progresse leur carrière.

Les conclusions de deux études⁽⁵⁾ financées par l'UE, les résultats des projets de double carrière soutenus au titre de l'action préparatoire dans le domaine du sport 2009 ainsi que des réunions informelles d'experts avec les États membres ont conduit la Commission européenne à proposer d'élaborer des lignes directrices relatives à la double carrière dans sa communication sur le sport de janvier 2011. Dans sa résolution sur le plan de travail 2011-2014 en faveur du sport, le Conseil a décidé de faire de la mise au point de ces lignes directrices l'une de ses priorités.

Ces lignes directrices sont fondées sur les théories, la recherche et les expériences pratiques pertinentes relatives à la double carrière dans les États membres, ainsi que sur les suggestions et lignes directrices rédigées par les organismes sportifs dans ce domaine⁽⁶⁾. Toutefois, l'objectif de ce document n'est pas de proposer une analyse académique complète du sujet. Les lignes directrices s'adressent à un large éventail d'utilisateurs. L'utilisation de références et d'une terminologie spécialisée a donc été réduite à son minimum.

⁽³⁾ Sur un plan strictement formel, le système de licences de l'UEFA s'applique uniquement aux clubs de football professionnels qui participent aux compétitions européennes, mais les fédérations nationales suivent l'exemple européen et incluent des exigences similaires dans leurs systèmes de licences nationales.

⁽⁴⁾ La double carrière des athlètes est parfois comparée à la «double carrière» des musiciens, des danseurs ou d'autres artistes. Cependant, par rapport à ces professions, un athlète fait face à des défis uniques, dus au caractère fortement compétitif du sport d'élite, à la brièveté relative d'une carrière au plus haut niveau, et à sa dimension largement internationale.

⁽⁵⁾ Étude sur l'éducation des jeunes sportifs, PMP/Université de Loughborough (2004); étude sur la formation des jeunes sportifs en Europe, INEUM Consulting/Taj (2008).

⁽⁶⁾ Par exemple, les lignes directrices intitulées «Promouvoir la double carrière au sein de l'UE» («Promoting Dual Careers in the EU», Bureau UE des COE, «Athletes-To-Business», mars 2011).

Toutes ces lignes directrices ont été élaborées en référence à l'ensemble des athlètes – hommes, femmes, garçons et filles, handicapés ou non. Une tendance persiste à donner la priorité aux athlètes masculins dans certains sports, et à pratiquer une discrimination à l'encontre des athlètes handicapés par rapport à leurs homologues valides, en particulier dans les politiques de financement des gouvernements comme des organismes sportifs ⁽⁷⁾. Un progrès considérable pour le sport en général et la pratique sportive des personnes handicapées en particulier consisterait à ce que les mesures de soutien en faveur de la double carrière soient appliquées de manière égalitaire à l'ensemble des athlètes. Une telle application correspondrait au principe d'une approche inclusive, dans laquelle des mesures spécifiques à certains groupes peuvent uniquement être motivées par des besoins spécifiques. Elle serait également conforme à la stratégie de l'UE pour l'égalité entre les femmes et les hommes (2010-2015), ainsi qu'à la convention relative aux droits des personnes handicapées adoptée en 2006 par l'Assemblée générale des Nations unies, ratifiée par l'UE en 2008 et entrée en vigueur en 2011.

1.5. Déroutement de la carrière des athlètes

Dans le domaine du sport, une «double carrière» suppose le démarrage, le développement et la clôture avec succès d'une carrière sportive de haut niveau dans le cadre d'une carrière à plus long terme, s'articulant avec la poursuite d'études et/ou l'exercice d'un emploi, ainsi qu'avec d'autres domaines décisifs à différentes étapes de la vie, tels que: jouer un rôle dans la société, s'assurer des revenus satisfaisants, développer son identité et des relations de couple durables. Une double carrière s'étend généralement sur une période de 15 à 20 ans. Dans un éventail de modèles, les différentes étapes du dével-

oppement d'un athlète ont été identifiées: initiation à un sport, développement d'un talent, perfectionnement de la performance dans la phase de la maîtrise. Puis vient l'étape de la fin d'une carrière de sportif de haut niveau, et la recherche d'une nouvelle carrière.

La durée de chaque phase varie selon le type de sport et selon d'autres facteurs, tels que le sexe ou les capacités personnelles⁽⁸⁾. La spécialisation interviendra à l'adolescence dans la plupart des sports, ou durant l'enfance pour les sports à spécialisation précoce, tels que la gymnastique, le patinage artistique ou la natation ⁽⁹⁾. Toutes les carrières sportives ne sont pas concernées par l'ensemble des étapes citées. En particulier, de nombreux jeunes athlètes décrochent durant la phase de développement ou au début de la phase de perfectionnement.

⁽⁷⁾ Radtke & Doll-Tepper, Progress towards Leadership (2006).

⁽⁸⁾ En moyenne, un athlète handicapé est plus âgé qu'un athlète valide à la même étape de leur carrière sportive, car de nombreux athlètes handicapés débutent la pratique d'un sport uniquement après un événement traumatique ou après que se soit déclarée une maladie dégénérative. Le groupe d'âge pertinent pour le sport de haut niveau pratiqué par les handicapés est compris entre approximativement 15 et 45 ans.

⁽⁹⁾ Bien que certains sports à spécialisation précoce soient reconnus, l'ensemble des modèles de développement s'accorde sur l'importance d'une solide base en matière d'éducation physique et d'un investissement dans une grande variété de sports durant l'enfance.

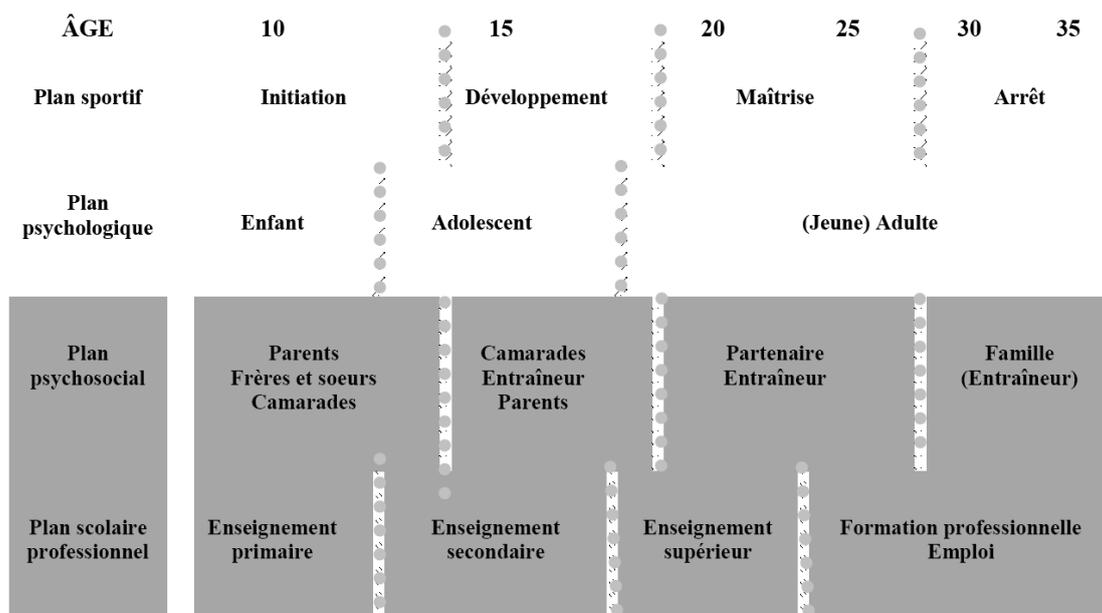


Fig. 1. Modèle de développement décrivant les transitions par lesquelles passent les athlètes sur le plan sportif, individuel, psychosocial et sur le plan scolaire/professionnel (Wylleman & Lavallee, 2004)

Comme le montre la figure 1, une carrière sportive est déterminée par des développements non seulement sur le plan sportif, mais aussi psychologique, psychosocial, scolaire et professionnel. Des interactions ont lieu entre ces niveaux de développement et des transitions surviennent chez les athlètes tout au long de leur carrière sportive. Parallèlement aux transitions auxquelles on peut s'attendre, les athlètes doivent parfois faire face à des transitions moins prévisibles (par exemple, une blessure ou un changement d'entraîneur personnel). Ces transitions peuvent également avoir un impact considérable sur la qualité de leur engagement dans leurs études, dans leur emploi, dans les compétitions sportives ou dans leur vie en général.

Les conclusions des études mettent en exergue le haut niveau de concomitance, d'interaction et de réciprocité des transitions qui se produisent au cours d'une carrière sportive (transitions sportives) et des transitions se produisant dans d'autres domaines de la vie de l'athlète (par exemple, scolaire, psychosocial, professionnel). Lorsque les élèves passent d'un niveau d'enseignement à un autre, ils se retrouvent souvent dans des écoles différentes, ce qui brise le réseau d'amitié qui constituait une première source d'initiation à la participation sportive. Au moment où les jeunes sportifs talentueux tentent d'atteindre la phase de maîtrise/de perfectionnement dans leur carrière sportive, ils doivent fournir des performances au plus haut niveau aussi régulièrement et aussi longtemps que possible, mais ils doivent également faire face à des changements transitionnels sur le plan psychologique (passage de l'adolescence à l'âge adulte), sur le plan psychosocial (développement de relations temporaires/durables avec un partenaire), et sur le plan scolaire ou professionnel (transition vers l'enseignement supérieur ou accession à l'emploi). Tout cela prend place dans un environnement où un nombre croissant de professionnels s'implique dans l'amélioration des performances de l'athlète. Les athlètes qui débutent une carrière sportive professionnelle bénéficient parfois du soutien d'un manager personnel ou d'un agent, et peuvent avoir des contacts occasionnels avec les médias et les politiciens. Ceci constitue une ouverture dans leur vie qui les fait passer du niveau de l'individu, en tant qu'athlètes, au niveau global de la société.

1.6. Bénéfices d'une double carrière

Selon des études internationales, un tiers des jeunes pratiquants entre 10 et 17 ans abandonnent le sport chaque année, parce qu'ils considèrent que la pratique sportive leur prend trop de temps et les empêche de faire d'autres choses dans la vie (par exemple, d'étudier). Davantage d'efforts sont donc nécessaires afin de coordonner et de soutenir la double carrière des athlètes, afin de fidéliser les jeunes athlètes dans la pratique sportive comme au sein des systèmes éducatifs. Ce processus permettra de donner plus de responsabilités aux jeunes athlètes, tout en les sensibilisant aux bénéfices d'une double carrière.

Les bénéfices pour un athlète qui s'engage dans un programme de double carrière (par rapport à un athlète faisant l'expérience d'un manque de coordination entre sport et scolarité) apparaissent de manière claire et structurée dans la recherche sur le sport, et comprennent:

- des bénéfices dans le domaine de la santé (par exemple, un mode de vie équilibré, une diminution du stress et une augmentation du bien-être);
- des bénéfices au niveau de l'épanouissement (par exemple, un meilleur développement des compétences applicables au sport, aux études et à d'autres aspects de la vie, le développement de l'identité personnelle, les effets positifs sur la maîtrise de soi);
- des bénéfices au niveau social (par exemple, des effets positifs en matière de socialisation, tels qu'un réseau social plus étendu, des systèmes de solidarité sociale et de meilleures relations avec les pairs);
- des bénéfices relatifs à la fin de la carrière sportive et à l'adaptation à une vie après le sport (par exemple, une meilleure planification de la carrière/de la retraite, une période d'adaptation plus courte, la prévention d'une crise identitaire);
- de meilleures perspectives d'emploi (par exemple, une meilleure employabilité et un meilleur accès à des emplois bien rémunérés).

La société ainsi que le sport bénéficieront de l'image positive renvoyée par des athlètes bien formés: ceux-ci rendront le sport plus attrayant aux yeux du public, constitueront un exemple positif pour les jeunes et témoigneront de l'importance de la notion d'excellence dans la société.

2. Domaines d'action

2.1. Nécessité d'une approche intersectorielle et interministérielle à l'échelle nationale

La notion de double carrière pour les athlètes d'élite implique par définition un engagement dans le domaine du sport aussi bien que dans les domaines du travail (qu'il s'agisse de formation ou d'emploi), de l'éducation et de la santé. En plus de ces secteurs, le ministère des finances pourrait également être associé aux questions relatives aux allocations, à l'imposition et aux cotisations d'assurance maladie des étudiants-athlètes. Les personnes concernées pourront ainsi bénéficier d'un éventail de droits et de responsabilités dans chacun de ces domaines selon les politiques et les pratiques des États membres (y compris les cadres juridiques). La responsabilité desdits domaines d'action sera invariablement partagée entre les différents ministères gouvernementaux au niveau central (et dans de nombreux cas, régional et local) en charge du travail, du sport, de l'éducation et de la santé, la configuration précise de ces responsabilités variant d'un État membre à un autre. Les soins de santé et la protection médicale des athlètes d'élite peuvent être administrés par les ministères de la santé, tandis que les questions financières telles que les aides fiscales aux fournisseurs commerciaux d'offre éducative seront probablement gérées par le ministère des finances.

En plus de ces divers organes politiques engagés dans les différents domaines d'action concernés, les dispositifs à mettre en place en faveur de la double carrière impliquent des organismes et intérêts variés dans le secteur commercial, le secteur public et le secteur des organisations non gouvernementales (ONG). Par conséquent, en matière de réglementation et de contrôle, ou encore de développement des bonnes pratiques, la question de la «double carrière» des athlètes implique invariablement une dimension de concertation entre les différents domaines d'action et la direction et/ou la réglementation de l'activité, afin de garantir une réponse sur le long terme aux besoins des athlètes en dehors de l'activité sportive. Les athlètes et les organismes les représentant devraient être associés à ce processus.

Il n'existe pas de modèle unique à recommander concernant la manière d'impliquer l'ensemble des domaines d'action concernés dans le cadre régissant la double carrière. Il est également impossible de désigner un secteur devant prendre la direction de ce processus de coordination. Diverses études⁽¹⁰⁾ mettent en avant quatre types d'approches relatives à l'intervention de l'État dans ce domaine, à savoir: des mesures axées sur l'État, avec une base législative; l'État comme facilitateur, encourageant des accords formels entre organismes sportifs et d'éducation; les fédérations nationales / les instituts sportifs agissant en tant que facilitateur/médiateur et engageant une négociation directe avec les organismes d'éducation au nom des athlètes; une approche de type «laissez faire», sans structure formelle. Les recherches soulignent comment la France, la Finlande et le Royaume-Uni ont chacun tenté de s'adapter à leur système local et ont rencontré le succès à la fois du point de vue éducatif et sportif grâce à une coopération entre les niveaux du gouvernement, entre les différents domaines d'action et entre les acteurs commerciaux, publics et non gouvernementaux.

⁽¹⁰⁾ Aquilina, Henry, et PMP (2004), une analyse des politiques relatives à l'éducation des sportifs d'élite dans les 25 États membres de l'UE (de l'époque).

Lignes directrices

Ligne directrice 1 — Les athlètes talentueux et les athlètes d'élite dans le sport amateur et professionnel, y compris les athlètes handicapés et les athlètes à la retraite, devraient être reconnus comme formant un groupe spécifique de la population dans les domaines d'action qui les concernent. Ce statut devrait être:

- a. développé et reconnu à travers une coopération entre les parties prenantes dans le sport de haut niveau, dont les organismes représentant les athlètes, l'éducation, les employeurs et les entreprises, de même que les agences gouvernementales (ministères responsables du sport, de l'éducation, du travail, de la défense, de l'intérieur, de l'économie, de la santé et des finances);
- b. intégré dans les réglementations institutionnelles et les plans d'action des organismes sportifs et établissements d'enseignement, dans le dialogue social entre employeurs et travailleurs dans le cadre du sport professionnel et dans le dialogue entre les conseils de direction et les comités d'athlètes des organisations de sport amateur;
- c. développé et reconnu à travers une coopération entre les parties prenantes dans le sport de haut niveau, dont les organismes représentant les athlètes, l'éducation, les employeurs et les entreprises, de même que les agences gouvernementales (ministères responsables du sport, de l'éducation, du travail, de la défense, de l'intérieur, de l'économie, de la santé et des finances);
- d. intégré dans les réglementations institutionnelles et les plans d'action des organismes sportifs et établissements d'enseignement, dans le dialogue social entre employeurs et travailleurs dans le cadre du sport professionnel et dans le dialogue entre les conseils de direction et les comités d'athlètes des organisations de sport amateur;
- e. étayé par la spécification de filières pour les sports de haut niveau à spécialisation tardive ou précoce et pour les athlètes handicapés, notamment dans les cas où les filières destinées aux athlètes valides ne peuvent être empruntées.

Ligne directrice 2 — Les autorités publiques chargées des domaines d'action relatifs à l'offre sportive ou éducative, l'offre de formation, d'aides sociales ou financières ou encore d'emploi devraient envisager la création d'organes ou de mécanismes inter-départementaux afin d'assurer la coordination, la coopération intersectorielle, la mise en œuvre et le suivi des actions relatives à la double carrière des athlètes talentueux et d'élite, y compris des athlètes d'élite sur le point de prendre leur retraite.

Ligne directrice 3 — Les autorités en charge de l'application de la double carrière devraient développer des lignes directrices nationales en faveur de la double carrière, qui prennent en considération les lignes directrices de l'UE concernant la double carrière des athlètes, les spécificités nationales des systèmes sportifs et éducatifs, ainsi que la diversité culturelle. Les autorités devraient envisager la mise en place d'accords entre les parties prenantes afin de promouvoir la double carrière. S'il y a lieu, de tels accords devraient inclure des systèmes de rétribution, tels que des incitations destinées aux établissements d'enseignement ou aux employeurs afin qu'ils recrutent des athlètes menant une double carrière.

2.2. Sport

Des politiques sportives devraient viser les athlètes talentueux et les athlètes d'élite qui mènent une carrière combinant sport et études ou travail. Les gouvernements nationaux, dans la plupart des États membres, jouent un rôle important en matière de politiques sportives nationales, par leur cadre légal et/ou financier. En tant qu'organes politiques, et souvent en tant que principaux organes de financement, ils peuvent réagir aux développements se produisant dans le sport et la société et donner des lignes directrices quant à l'application du concept de la double carrière en organisant des accords interministériels et en répartissant des financements entre organisations et fédérations sportives, et autres parties prenantes qui reconnaissent et défendent l'importance de la double carrière.

Parallèlement aux contributions provenant d'autres secteurs tels que l'éducation, l'emploi, la santé et le bien-être ainsi que les finances, les parties prenantes dans le domaine du sport, telles que les organisations sportives, les centres de sport et tout particulièrement les entraîneurs et les parents, jouent un rôle essentiel dans la réussite de la mise en œuvre des mesures en faveur de la double carrière des athlètes.

2.2.1. Organisations sportives

Les organisations sportives (confédérations, fédérations, associations, clubs) ayant toujours tendance à mettre l'accent sur l'organisation de compétitions devraient définir ou revoir leurs politiques et exiger que des programmes de double carrière mis sur pied. Les organismes sportifs nationaux pourraient promouvoir et soutenir l'intégration du concept de double carrière dans les diverses activités des organisations sportives qui sont leurs membres, en prenant en considération la situation des athlètes, en adoptant une approche stratégique et à long terme en ce qui concerne les dispositifs de double carrière et en veillant à l'existence de services et d'infrastructures de soutien. De nombreuses disciplines sportives pour personnes handicapées sont intégrées au sein des organisations sportives traditionnelles; il est donc nécessaire de porter une attention particulière à ce groupe de la population, afin de parvenir à un traitement égalitaire et de développer des filières spécifiques si les filières destinées aux athlètes valides ne peuvent être empruntées. Cela nécessite que les processus décisionnels incorporent les perspectives et les besoins de ce groupe.

La carrière des athlètes, qui débute vers l'âge de 10-12 ans⁽¹¹⁾, devrait être le point de départ de stratégies et d'actions performantes de la part des organisations sportives. Une attention particulière devrait être portée aux défis spécifiques des sports à spécialisation précoce et aux entraînements intensifs débutant au plus jeune âge. Bien que les associations et clubs nationaux soient libres d'appliquer leurs propres politiques en matière d'entraînement et puissent décider de faire débiter l'entraînement intensif de façon plus ou moins précoce ou tardive, dans tous les cas, le développement personnel, physique et mental de l'enfant devrait être au cœur de leurs préoccupations.

Il est essentiel que le processus de sélection des athlètes talentueux ou d'élite, tout comme les décisions ultérieures relatives à la double carrière des athlètes, soit transparent et exclue toute forme de discrimination ou d'exclusion fondée sur le sexe, la race, la religion ou l'orientation sexuelle. Des réglementations éthiques strictes sont nécessaires. La vie privée, l'épanouissement hors de l'activité sportive et l'importance de l'équilibre de vie des athlètes doivent être respectés. Des chartes concrètes et des règles éthiques peuvent se révéler utiles si elles régulent, par exemple, le processus d'appel à l'encontre

⁽¹¹⁾ Pour les sports à spécialisation précoce, le début de la carrière se situe à un plus jeune âge.

de décisions prises au sein des organisations. Il est recommandé de communiquer ouvertement et de donner des informations claires concernant les règles et le processus décisionnel.

Une stratégie visant à intégrer les athlètes au sein des organes de gouvernance et à prendre en considération leur point de vue dans le processus décisionnel devrait être développée. Lorsque les athlètes prennent leur retraite, les organisations sportives pourraient leur apporter un soutien en leur offrant un rôle dans le cadre de leurs activités. Parmi les bonnes pratiques en la matière, on peut noter: les comités d'athlètes, les mécanismes de consultation des athlètes dans le cadre du processus décisionnel, les processus électoraux spécifiques visant à inclure les athlètes au sein des organes de gouvernance, les infrastructures ou programmes qui diffusent et défendent les opinions des athlètes, l'accès prioritaire des athlètes à l'emploi ou à des activités volontaires dans les programmes des organisations sportives, de même que les échanges avec les organisations de joueurs, ou le fait d'aborder les questions relatives aux doubles carrières dans le cadre du dialogue social.

Les différentes étapes du développement d'une carrière dans chaque discipline sportive devraient être clairement décrites dans les stratégies, structures et programmes ayant trait à la double carrière, afin que les parcours puissent être anticipés, depuis le début de la pratique jusqu'au plus haut niveau et à la retraite. Ces parcours devraient être flexibles, et prendre en considération la diversité des besoins et des stades du développement précoce et tardif des athlètes. Cette approche devrait être partagée par l'ensemble des acteurs concernés, tout en reconnaissant la nécessité de développer la responsabilité et les capacités décisionnelles des athlètes.

En ce qui concerne les calendriers sportifs, des activités scolaires et non sportives doivent être prévues et intégrées, par exemple, dans une période sans entraînement ni compétition. Lorsque les athlètes doivent séjourner à l'étranger pour une longue période à cause d'entraînements ou de compétitions, des mesures appropriées devraient être mises en place en faveur de la double carrière. Les contacts existants à l'international, dont ceux acquis auprès des fédérations internationales, pourraient être davantage mis à contribution afin de développer des réseaux éducatifs internationaux relatifs à l'entraînement et aux infrastructures sportives de haut niveau, et afin de communiquer sur l'efficacité des programmes, des politiques et des cadres juridiques relatifs à la double carrière.

Exemple de bonnes pratiques

Récemment, le CIO a inclus dans son évaluation des fédérations internationales une revue des programmes de suivi de carrière des athlètes, où doivent figurer les questions relatives à la double carrière. C'est une avancée importante car, ce point étant considéré comme essentiel, les fédérations internationales devront contribuer à l'ensemble du processus.

Les organisations sportives doivent garder à l'esprit que les athlètes sont confrontés à des exigences et des besoins contradictoires sur les différents plans de leur développement (sportif, scolaire, professionnel, psychologique, psychosocial, social, financier), et ce à chaque étape de leur double carrière. Une certaine flexibilité de la part des organisations sportives dans leur collaboration avec les autres parties prenantes faciliterait les coopérations futures.

2.2.2. Académies sportives et centres de formation de haut niveau

Il existe toutes sortes d'académies sportives dans les États membres de l'UE. Des académies multisport locales sans internat offrent, au côté des écoles, des activités sportives supplémentaires à des athlètes talentueux; dans certains sports, elles participent à la

découverte de talents. Les municipalités, les écoles et les clubs sportifs sont associés à ces académies; des accords locaux avec l'ensemble des parties prenantes constituent un gage de réussite pour ces structures. Il est recommandé que les objectifs et les groupes ciblés soient clairement définis, et qu'un lien existe avec les «programmes de talents» régionaux et nationaux.

Des académies sportives locales et régionales fondées par des fédérations et clubs (professionnels), ouvertes à des athlètes talentueux sur sélection, sont présentes dans la plupart des États membres. Elles existent dans un nombre limité de sports où des organismes privés autres que des clubs et des fédérations régissent de manière directe l'entraînement des athlètes talentueux (principalement dans le tennis, le golf et le ski). Là aussi, on observe une mosaïque d'académies privées, d'associations et de clubs nationaux, pouvant différer d'un pays à l'autre. En plus de la formation professionnelle des jeunes athlètes, l'accent devrait être porté sur leur développement personnel et sur leur scolarité complète, avec l'aide d'entraîneurs, de professeurs et de spécialistes de la santé. Les académies sportives devraient fonctionner selon des calendriers qui permettent de concilier l'entraînement professionnel de haut niveau et la scolarité.

Dans de nombreux États membres, les comités olympiques nationaux ou les fédérations sportives dirigent des centres de formation (inter)nationaux qui accueillent diverses disciplines sportives. L'existence de tels centres de formation, où les athlètes d'élite s'entraînent tout au long de l'année, est essentielle à l'organisation de la formation des athlètes d'élite. De manière générale, un nombre important d'athlètes talentueux d'un pays (à partir de l'âge de 12 ans) est rassemblé en un seul ou plusieurs lieux, à plein temps ou à temps partiel. Les associations nationales jouent un rôle clé dans l'organisation de la formation, tandis que la gestion du centre de formation peut dépendre de divers types d'entités (ministère de l'éducation, comité olympique, entreprise privée). Les athlètes doivent bénéficier de normes de haute qualité en ce qui concerne la formation sportive, le suivi médical, la scolarité, ainsi que d'autres services de soutien, et des accords appropriés doivent être passés de manière transparente, en interne ou avec des services dans le voisinage des centres. Les laboratoires de sciences du sport

dirigés en coopération avec les universités peuvent fournir une aide significative. Des programmes de formation destinés au nombre croissant d'athlètes étrangers, des camps d'entraînement et des apprentissages sportifs internationaux pourraient être proposés au sein de ces centres; cependant, l'intégration du concept de la double carrière appliqué aux athlètes étrangers reste un défi, eu égard à la diversité de leur besoins et de leur parcours, ainsi qu'aux potentiels obstacles linguistiques et financiers.

Exemples de bonnes pratiques

Le centre de haute performance de Sant Cugat en Espagne dispose d'un service de soin des athlètes (SAE) qui porte une attention individualisée aux transitions auxquelles les athlètes sont souvent confrontés au cours de leur vie, notamment au terme de l'enseignement secondaire, au terme de leur formation universitaire, et au moment de prendre leur retraite sportive. Leur première expérience professionnelle est facilitée au sein des entreprises situées dans les environs du centre. Le lycée public (IES CAR), situé à l'intérieur du centre de formation, dispense des enseignements selon des horaires adaptés aux groupes d'entraînement.

En Suède, l'académie de sport de Malmö de l'université de Malmö offre un encadrement aux athlètes d'élite durant leur première année de formation universitaire, facilitant ainsi leur transition au sein du système éducatif ainsi que leur transition de sportif junior à senior. Un ensemble de services de soutien à la double carrière—médical, physiologique, nutritionnel, psychologique et professionnel (par exemple, des conseils professionnels

et de planification de carrière) sont à la disposition des étudiants-athlètes. Des bourses octroyées aux participants du programme leur offrent 25 heures d'assistance spécialisée réparties sur l'année universitaire, sur la base d'une évaluation de leurs besoins individuels et de leurs choix personnels.

Les académies sportives et les centres de sport (inter)nationaux dirigés par les fédérations sportives participent souvent aux politiques des autorités sportives nationales et régionales en matière de sport. Grâce à des cadres financiers et/ou des régulations, dont des spécifications opérationnelles et des mécanismes de contrôle de qualité, une transparence peut être assurée en ce qui concerne l'organisation du travail et les résultats de ces centres. Pour les académies sportives dirigées par des entreprises ou des clubs professionnels, de tels mécanismes font souvent défaut, mais les systèmes de licences des fédérations pourraient fournir des lignes directrices. Il est important que la situation des athlètes et du personnel dans de telles communautés sportives soit également bien régulée, par exemple à l'aide de la scolarité, d'un code de conduite interne, de la présence d'un médiateur ou d'un agent avec lequel il soit possible de s'entretenir de sujets confidentiels, ainsi qu'à l'aide de contacts réguliers avec les athlètes et leurs représentants, comme les associations de joueurs.

Par ailleurs, la partie scolaire de la double carrière, en particulier au terme de la scolarité obligatoire, requiert davantage d'attention dans les académies sportives et les centres de haute performance. Souvent, ceux-ci ne se sentent pas responsables de l'acquisition des compétences nécessaires à une carrière après la pratique d'un sport de haut niveau.

En conséquence, leur engagement vis-à-vis des établissements d'enseignement supérieur et de formation professionnelle est perçu comme une obligation plutôt que comme une opportunité. La législation, les lignes directrices et les systèmes de licences, s'ils existent, devraient inclure la promotion de la poursuite des études à l'issue de la scolarité obligatoire, en accord avec les stratégies nationales et européennes relatives à l'apprentissage tout au long de la vie, et faire figurer ce point dans les accords passés avec les parties prenantes du monde du sport. La poursuite des études et de la formation doit figurer dans les accords de négociation collective pour les athlètes professionnels dans les académies sportives, de la même manière que dans d'autres professions.

2.2.3. Entraîneurs et autres membres des équipes de haute performance

Les entraîneurs⁽¹²⁾ jouent un rôle crucial, au début d'une carrière d'élite potentielle, dans l'identification (au même titre que les découvreurs de talent spécialisés et les parents), l'accompagnement des progrès et le développement des capacités du jeune athlète. L'avenir de jeunes athlètes, en tant que sportifs et en tant qu'individus, est en partie entre leurs mains. Il est donc essentiel que les entraîneurs soient qualifiés à un niveau qui corresponde au rôle qu'ils jouent à ce stade de la carrière des athlètes. Ils doivent également être à même d'appréhender non seulement les risques directement liés à la formation sportive, mais également l'ensemble des différents types de risques pouvant être encourus par les athlètes. Leur approche de l'athlète devrait inclure le mode de vie

⁽¹²⁾ Les termes d'«entraîneur», de «formateur» et d'«instructeur» revêtent différentes significations selon les États membres de l'UE, pouvant aller d'une portée limitée consistant à fournir des conseils sur la tactique à adopter durant les compétitions, jusqu'à une fonction étendue, incluant des activités telles que donner des instructions, fournir des exercices pendant les sessions d'entraînement et tenir le rôle de manager d'une équipe, ou encore conseiller des professionnels. Dans ces lignes directrices, une définition large a été adoptée, sur la base des travaux du Conseil européen de l'EMCC (European Mentoring and Coaching Council), qui inclut toute activité fondée sur l'accompagnement des progrès et sur le développement des athlètes sur le long terme (European Coaching Council 2007).

des athlètes talentueux et des athlètes d'élite, ainsi que leur développement tout au long de la vie en tant qu'individus.

À un stade plus avancé, des experts – dont divers profils d'(assistants) entraîneurs, de personnel (para)médical et autres – placés sous la direction d'un entraîneur principal ou d'un directeur de performance, travaillent en équipe afin d'encadrer les activités sportives d'un athlète talentueux pour qu'il puisse atteindre le niveau d'élite. En conséquence, les entraîneurs ou les directeurs devraient superviser cette équipe de haute performance et s'assurer que les athlètes améliorent leurs capacités techniques, tactiques, physiques et mentales, mais aussi qu'ils développent leurs compétences personnelles, sociales et liées au mode de vie à travers leur parcours éducatif et professionnel. Tous les membres d'une équipe de haute performance doivent considérer l'athlète comme un individu dans son ensemble, et encourager le développement de ses compétences pratiques (en apprenant, par exemple, à communiquer de manière efficace, à accueillir les succès et les échecs, à gérer son stress et son temps, etc.), de manière à ce que ces compétences soient non seulement démontrées dans la pratique du sport, mais également dans la vie et dans le développement professionnel de l'athlète. La notion de fair-play, et l'évolution dans un environnement où les performances sont développées par des moyens légitimes, à l'aide par un positionnement clair concernant le dopage, devraient être encouragées.

Cette approche nécessite un changement d'état d'esprit au sein des organes de tutelle et des organisations sportives dans de nombreux États membres afin qu'elles reconnaissent le rôle des organisations représentant les entraîneurs et les autres membres du personnel de haut niveau à cet égard. Un code de conduite intégrant les principes de la double carrière pourrait faire partie d'un accord de négociation collective, ou bien de contrats individuels, pour les entraîneurs et les autres membres du personnel de haut niveau hautement qualifiés qui sont engagés pour travailler auprès d'athlètes talentueux ou d'athlètes d'élite.

Les États membres mettent actuellement à jour leur réglementation concernant les exigences nécessaires pour devenir entraîneur, incluant parfois d'autres professionnels du sport de haut niveau (qualifications, accréditations des prestataires d'enseignement, validation des expériences d'apprentissage non formel). Ces mises à jour devraient être fondées sur des profils professionnels modernisés d'entraîneurs spécialisés et d'autres membres des équipes de haute performance travaillant avec des athlètes talentueux et d'élite. Les profils, rôles et tâches, ainsi que les compétences, aptitudes et connaissances nécessaires décrits dans le cadre international de l'entraînement développé par l'ICCE (International Council for Coaching Excellence, Conseil international pour un entraînement d'excellence) et par l'ASOIF (Association of Summer Olympic *International Federations*, Association des fédérations internationales des sports olympiques d'été) (2012), de même que les cadres nationaux relatifs aux entraîneurs développés dans certains États membres de l'UE, pourraient être utiles dans cette démarche. Les qualifications à obtenir auprès de divers types d'établissements d'enseignement et de fédérations devraient être compatibles avec les cadres nationaux de certification et tenir compte du cadre européen des certifications (CEC). Cette approche alignera les compétences des entraîneurs sur les besoins des athlètes talentueux et d'élite et assurera leur transparence dans le cas où un entraîneur ou un autre membre d'une équipe de haute performance choisirait un emploi à l'étranger, ou serait recruté depuis l'étranger afin de diriger des programmes d'entraînement.

Les entraîneurs et autres membres d'équipes de haute performance, professionnels ou volontaires, ont besoin de poursuivre leur formation une fois diplômés et en fonction. Non seulement à cause de l'apparition de nouvelles méthodes d'entraînement, mais aussi

dans la perspective d'un environnement sportif en constante évolution. Certains États membres et organisations sportives ont déjà créé des systèmes de formation continue afin de revalider les licences des entraîneurs, mais souvent, ces systèmes sont encore en phase de développement et ne sont pas organisés de manière efficace et attrayante. Le concept d'apprentissage tout au long de la vie devrait être appliqué dans le cadre de l'entraînement et du conseil sportif, et devrait inclure les questions relatives à la double carrière.

Exemple de bonnes pratiques

Au Royaume-Uni, le programme de bourses pour athlètes talentueux (Talented Athletes Scholarship Scheme, TASS) a développé un diplôme intitulé «Assistance aux athlètes talentueux dans leur vie quotidienne» (Talented Athlete Lifestyle Support, TALS). Ce diplôme dispense les compétences nécessaires afin de permettre à des professionnels (par exemple entraîneurs et directeurs de performance) de guider et de soutenir des athlètes tout au long de leur double carrière, et constitue l'équivalent du niveau 4 du CEC. Ce diplôme fait partie de la stratégie de développement professionnel continu dévolue aux professionnels dans ce domaine.

De nombreux athlètes d'élite ont le potentiel et l'envie de devenir entraîneurs ou d'intégrer une équipe de haute performance. Cependant, il n'y a pas lieu de considérer qu'un excellent athlète fera, par exemple, un excellent entraîneur. Il est nécessaire que des initiatives structurées soient prises afin d'assister les athlètes d'élite dans leur transition vers d'autres professions du monde du sport, qui sauront reconnaître la pertinence de leur expérience en tant que sportif.

Tandis que le personnel et les entraîneurs de haut niveau dans les centres de formation nationaux, les clubs de sports professionnels et les grandes organisations sportives, sont souvent engagés pour travailler à plein temps, ce n'est pas le cas dans d'autres disciplines, en particulier pour les entraîneurs des sportifs handicapés. Ces entraîneurs doivent souvent combiner cette mission avec d'autres activités professionnelles et rencontrent des difficultés avec leur employeur dans les périodes d'entraînement spécifiques ou d'événements internationaux à l'étranger. Souvent, ils ne sont embauchés qu'à temps partiel ou bien sont uniquement remboursés sur les frais qu'ils engagent. Cette nature «mixte» de la mission d'entraîneur souligne la nécessité d'une approche propre à la double carrière pour cette profession, comprenant des contrats de travail spécifiques adaptés à la nature intensive de leur mission d'assistance aux athlètes talentueux et d'élite. Le cas échéant, cela peut être réalisé à travers la mise en place d'un accord de négociation collective pour les entraîneurs professionnels.

2.2.4. Services de soutien

La plupart des athlètes ne peuvent poursuivre une double carrière que s'ils bénéficient, en plus d'une équipe de haute performance bien équilibrée, de services de soutien efficaces. Les exigences contradictoires du sport, des études et du travail, des cadres juridiques et financiers différents, un manque de temps généralisé et une pression importante liée à l'attente de résultats sportifs exceptionnels font de l'existence de tels services une condition préalable à la réussite. Des études soulignent l'importance d'une structure de soutien forte afin d'aider les athlètes d'élite à réaliser leurs ambitions sportives, dans le cadre d'une stratégie à l'échelle de leur vie entière ⁽¹³⁾.

Les structures de soutien doivent être totalement intégrées dans les systèmes sportifs, éducatifs, professionnels et dans le cadre de vie des athlètes, plutôt que d'être reléguées

⁽¹³⁾ Chartrand & Lent, 1987; Lavalley & Wylleman, 2000.

à l'extérieur de la sphère sportive. Elles doivent être fondées sur un contact direct avec les athlètes, les parents, les entraîneurs, les directeurs de performance ainsi que les autres parties prenantes. Un dialogue doit être mis en place entre les conseillers, les kinésithérapeutes, les médecins, les entraîneurs et les représentants du système éducatif, afin de parvenir à une adhésion relative à des plans d'actions individualisés. Des accords doivent être passés avec les parents ou les personnes représentant les familles des jeunes athlètes, qui sont non seulement les représentants légaux de leurs enfants, mais qui s'investissent souvent de manière substantielle dans leur développement

Il n'existe pas de modèle à privilégier quant à l'organisation des services de soutien à la double carrière, du fait de la diversité des histoires, des responsabilités des parties prenantes dans le domaine du sport et des compétences reconnues dans les États membres de l'UE. Toutefois, l'intérêt de l'athlète doit être la considération première, et tout conflit

d'intérêt entre organismes et athlètes doit être évité. Ces services doivent s'appuyer sur des études scientifiques sérieuses et/ou bénéficier du soutien d'experts en la matière. Des services d'orientation à travers un réseau de spécialistes (par exemple dans les domaines financier, psychologique, social, juridique ou encore de la sécurité sociale) et des services en ligne liés au développement scolaire ou professionnel doivent être développés. Il est nécessaire qu'une coordination existe entre les structures et services de soutien relatifs à divers domaines d'action.

Les services de soutien à la double carrière doivent faire l'objet d'une publicité au sein de la communauté des athlètes, des entraîneurs, des fédérations sportives et d'autres parties prenantes, notamment pour les athlètes s'entraînant en dehors d'une structure sportive ou éducative spécifique destinée aux athlètes talentueux ou d'élite. Bien souvent, les athlètes qui ne dépendent pas d'un établissement d'enseignement ou d'un centre de formation de haut niveau ignorent l'existence des programmes de soutien⁽¹⁴⁾.

Les services de soutien peuvent notamment inclure⁽¹⁵⁾ :

- une assistance psychologique comprenant des formations en développement personnel, la découverte des métiers, la planification, le développement et le coaching, la gestion du mode de vie, des compétences pour anticiper et supporter les transitions et le changement, les interventions de crise;
- des informations et une orientation scolaires;
- des informations et une orientation professionnelles, une préparation en vue d'un nouveau métier.

À l'instar des entraîneurs, des professionnels et des bénévoles travaillant au sein des équipes de haute performance, les professionnels travaillant dans les structures de services en faveur de la double carrière (qu'ils soient indépendants ou employés par une organisation sportive, un établissement ou une agence privée), doivent être compétents et qualifiés pour travailler avec des athlètes talentueux ou d'élite. Ils doivent respecter le bien-être des athlètes et disposer d'un casier judiciaire vierge de toute infraction relative à des agressions sexuelles ou à de mauvais traitements à l'égard de mineurs, et posséder une expertise en lien avec les défis auxquels sont confrontés les athlètes pendant et après leur carrière sportive. Ces conseillers peuvent être d'anciens athlètes d'élite s'étant formés pour cette fonction en suivant un parcours adapté qui reconnaît leur expérience d'apprentissage en tant qu'anciens athlètes.

Des échanges d'expériences acquises dans le cadre d'Olympic networks (Allemagne), du Programme de bourses pour athlètes talentueux – TASS (Royaume-Uni), du VereinKarriereDanach – KADA (Autriche), et au sein de projets tels que «Study & Talent Education Programme» (Belgique), «Athletes Study and Career Services» (Finlande) ou «Tutosport» (Espagne), pourront être utiles pour le développement futur des services de soutien en Europe.

⁽¹⁴⁾ Comme démontré dans le cadre du projet «Athletes-To-Business» (COE, 2011)

⁽¹⁵⁾ Le soutien médical, dont les soins paramédicaux et le soutien nutritionnel, tout comme la gestion financière et le contrôle budgétaire, peut aussi faire partie des services de soutien. Voir sections 2.5 et 2.6.

Lignes directrices

Ligne directrice 4 — Les autorités sportives publiques et privées devraient soutenir l'intégration du concept de double carrière pour différents types d'athlètes dans les activités des organisations sportives nationales/régionales, à travers des accords formels nécessitant une stratégie claire, une planification des activités et une adhésion de la part des athlètes, et assujettir l'octroi de financements à l'inclusion du concept de double carrière dans leur activités. De tels programmes devraient obligatoirement tenir compte de la sécurité et du bien-être des jeunes athlètes.

Ligne directrice 5 — Les autorités sportives responsables devraient considérer les académies sportives et les centres de formation de haut niveau comme faisant partie d'un système cohérent d'offres destinées aux athlètes engagés dans une double carrière—y compris des étudiants-athlètes étrangers—fondé sur des accords entre les parties prenantes. Elles devraient également s'assurer de l'application des services de double carrière au sein de ces établissements.

Ligne directrice 6 — Les académies sportives et les centres de formation de haut niveau ne devraient être reconnus et soutenus par les autorités sportives publiques et privées que si certains critères minimaux sont remplis:

- combinaison entre formation sportive et enseignement général dans le cadre d'une stratégie d'apprentissage tout au long de la vie;
- personnel qualifié (doté de qualifications spécifiques pour les athlètes handicapés);
- services de soutien comprenant assistance médicale, psychologique, scolaire et professionnelle;
- critères de qualité en matière de sécurité et d'accessibilité des infrastructures sportives et des services;
- transparence au sujet des droits des athlètes (par exemple, code de conduite, médiateur);
- collaboration avec le réseau social de soutien de l'athlète (par exemple, les parents).

Ligne directrice 7 — Les autorités compétentes pour le sport et pour l'enseignement devraient promouvoir l'application du concept de double carrière dans les contrats et les codes de conduite des entraîneurs et autres membres des équipes de haute performance. Les organisations sportives nationales et les fédérations internationales, de même que les universités et les établissements de formation et d'enseignement professionnels, devraient inclure le concept de double carrière dans les programmes d'enseignement de ces professions.

Ligne directrice 8 — Les autorités publiques et les autorités compétentes dans le domaine du sport devraient soutenir les parties prenantes en ce qui concerne la double carrière afin de veiller, grâce à des services et des structures de soutien, à ce que:

- 1) l'expertise relative aux questions de la double carrière soit accessible à toutes les parties prenantes concernées;
- 2) le soutien à la double carrière (y compris l'assistance en cas de transition, la gestion de crises et les interventions de soutien) soit accessible à tous les sportifs reconnus comme étant des athlètes talentueux, des athlètes d'élite ou des athlètes à la retraite;

3) la qualité et le contenu des services de soutien répondent aux exigences des athlètes.

Ligne directrice 9 — Les membres des équipes de haute performance et les experts offrant des services de soutien doivent être des personnes compétentes et qualifiées, possédant un casier judiciaire vierge de toute infraction liée à des cas d'abus sexuels ou de mauvais traitements à l'égard de mineurs. Les diplômes et certifications nécessaires pour intégrer des équipes de haute performance et des services de soutien à la double carrière doivent faire partie du cadre national de certification des établissements d'enseignement, tenant compte du cadre européen des certifications. Les organisations européennes concernées dans ce domaine pourraient apporter leur soutien dans ce processus.

2.3. Éducation

Pour de nombreux athlètes, la partie éducation de la double carrière représente un défi. C'est pourquoi une assistance individuelle à chaque athlète, sous la forme d'un mentor, d'un tuteur et de systèmes de soutien à l'apprentissage personnalisés, a été identifiée comme un instrument efficace afin d'encourager les athlètes à persévérer dans leurs programmes éducatifs. Des solutions adaptées devraient être trouvées pour des athlètes (en petits groupes) au vu de la diversité des sports et des préparations nécessaires à chaque discipline sportive, des étapes de développement auxquelles se trouvent confrontés les athlètes, et des différents types de fournisseurs d'offre éducationnelle existants. Les services de soutien pourraient promouvoir la mise en place d'incitations afin d'encourager les jeunes sportifs à terminer leurs études. Des répertoires en ligne peuvent fournir des informations sur l'enseignement général et professionnel, à l'échelle nationale comme à l'échelle européenne, sur les ressources éducatives et les régimes flexibles, ainsi que des informations sur les infrastructures, les entraîneurs et les programmes de haut niveau pour chaque discipline sportive. Un tel outil de référence pourrait guider les athlètes d'élite dans leurs choix éducatifs et dans la planification de leur avenir.

Bien que des mesures positives aient été prises afin de soutenir individuellement les étudiants-athlètes (et leurs parents), davantage de mesures structurelles sont nécessaires. De nombreux États membres prennent déjà ces problématiques au sérieux et soutiennent des établissements, des programmes et des méthodes d'enseignement spécialisés, afin d'aider les jeunes sportifs à trouver un équilibre entre éducation et sport. Ces mesures facilitent la mise en œuvre du concept de double carrière, mais soutiennent aussi indirectement les stratégies des États membres en matière d'éducation (personnel hautement qualifié, prévention du décrochage scolaire précoce) et de sport. De plus, du fait de la popularité du sport, elles offrent aux écoles l'opportunité de se démarquer et d'attirer plus d'étudiants.

2.3.1. Scolarité

Pour les jeunes athlètes, il existe actuellement dans l'Union européenne plusieurs manières de combiner scolarité et formation sportive. De nombreux États membres ont créé un statut spécifique qui octroie des bourses aux athlètes, ainsi que des emplois du temps et des dates d'examens flexibles, tout en leur permettant de s'absenter pour participer à des compétitions.

La majorité des États membres dispose de classes de sport règlementées dans les écoles conventionnelles à profil sportif. Pour la plupart des sports, un profil sportif au sein d'une école, comprenant des heures d'éducation physique supplémentaires et des activités

sportives quotidiennes, a un effet positif sur l'enfant. Il n'est recommandé de porter une attention plus spécifique à certains sports qu'à partir de l'âge de 10 ans. Dans les États membres dont les clubs sportifs locaux sont actifs, ces activités peuvent être organisées en étroite coopération entre les écoles et les clubs. Bien que la plupart des écoles autorisent leurs élèves à assister à un plus grand nombre de cours de sport par semaine, ces cours ne visent pas spécifiquement les athlètes d'élite, et ne sont dès lors pas toujours adaptés à leur niveau d'entraînement. Cependant, les athlètes talentueux bénéficient au minimum d'un entraînement plus intensif et d'un suivi médical, tout en profitant d'un régime flexible.

Dans les sports à spécialisation précoce, un entraînement plus intensif débute en général entre l'âge de 6 et 11 ans et peut exiger que des dispositifs spéciaux, similaires à ceux nécessaires à la danse moderne ou à la danse classique, soient mis en place dès l'école primaire. Il est souvent assez facile de combiner sport et scolarité, aucune longue période d'entraînement ni compétition à l'étranger n'étant prévues – tandis que les devoirs et les examens sont souvent inexistantes. Cependant, des infrastructures spécifiques et un hébergement adapté peuvent parfois être nécessaires. Les recherches effectuées sur le développement de l'athlète dans ces disciplines sportives soulignent certains bénéfices liés à la spécialisation précoce (par exemple, l'utilisation de périodes favorables du développement moteur, le fait d'avoir plus de temps pour se préparer aux exigences du sport de haut niveau) mais également certains coûts (par exemple, un risque accru de lassitude, de blessures, d'épuisement, et d'abandon prématuré). C'est pourquoi, si des programmes spécifiquement liés à la double carrière sont organisés avec les écoles primaires, les conditions pour les jeunes athlètes doivent nécessairement renforcer les bénéfices et compenser les coûts liés à la spécialisation précoce. Ces conditions peuvent inclure un environnement spécifique comprenant des coaches professionnels formés à l'entraînement de jeunes athlètes selon une approche globale, une coopération étroite avec les familles des jeunes athlètes, des emplois du temps consacrés aux entraînements et aux études réciproquement ajustés, une coopération avec les clubs locaux, des services de soutien à la double carrière, et un système de contrôle qui s'attache à protéger le développement physique et mental de l'enfant, ainsi qu'à prévenir les blessures et l'épuisement.

Exemple de bonnes pratiques

En Flandre (Belgique), un jeune athlète pratiquant le tennis, la natation ou la gymnastique peut obtenir le statut de «jeune athlète prometteur», qui lui permet de s'absenter de l'école primaire à raison de six heures par semaine pour l'entraînement, et de s'absenter 10 demi-journées par an afin de prendre part à des compétitions sportives.

De nombreux États membres préfèrent combiner sport et formation scolaire au sein d'écoles dédiées au sport ou de lycées sportifs (souvent dans l'enseignement secondaire supérieur), où de jeunes athlètes peuvent bénéficier d'un programme éducatif adapté à leur entraînement sportif. Les programmes éducatifs sont dispensés avant et après les périodes et sessions d'entraînement. Ces structures offrent de la flexibilité, ce qui est pratique étant donnée la variété des exigences propres à chaque discipline sportive. Cependant, les étudiants sont généralement tenus de suivre les mêmes programmes éducatifs que ceux d'une école conventionnelle, et les infrastructures ne sont pas toujours accessibles aux étudiants-athlètes handicapés. Pour les athlètes, les différents types de régimes spécifiques sont précieux (par exemple, la prolongation des études pour une année, un guide scolaire ou un coordinateur spécifique, un encadrement supplémentaire à l'école et à l'aide des réseaux de télécommunication, des systèmes de tandem pour les devoirs, des délais spécifiques pour les devoirs écrits, et une organisation adaptée en ce

qui concerne les examens et les tests). Les écoles sont encouragées à utiliser des outils et des canaux de communication entre étudiants et enseignants en ligne, compte tenu des longs séjours à l'étranger des athlètes.

Exemples de bonnes pratiques

Au Danemark, lorsque les athlètes participent à des activités pour les fédérations nationales, une heure d'encadrement scolaire supplémentaire est financée pour chaque jour d'absence par Team Denmark et par le comité olympique national.

En Suède, 51 établissements d'enseignement secondaire supérieur spécialisés dans le sport pour les athlètes de 16 à 19 ans bénéficiant du mécénat de la Confédération suédoise des sports sont en activité dans tout le pays. Ces écoles sont adaptées aux exigences propres à certains sports, assurent la coordination des emplois du temps des étudiants-athlètes entre entraînements et études, offrent aux athlètes la possibilité de voyager pour des compétitions/stages, ainsi que de bénéficier de bonnes infrastructures sportives et du soutien d'entraîneurs professionnels. Les programmes éducatifs de ces écoles permettent aux athlètes de poursuivre leur éducation après avoir obtenu leur diplôme au niveau universitaire.

Les résultats d'évaluations des écoles dédiées au sport et des classes sportives indiquent que les étudiants-athlètes n'ont pas toujours de meilleurs résultats scolaires et sportifs que les athlètes talentueux qui fréquentent des écoles conventionnelles. La réussite des écoles dédiées au sport et des classes sportives dépend de nombreux facteurs, dont la qualité des régimes flexibles, la coopération avec les fédérations sportives au sujet des profils et des qualifications des entraîneurs et du contenu de leurs programmes. La qualité dépend également de la sélection des écoles et des mécanismes de contrôle existants. Une certification pourrait être envisagée pour les écoles désireuses de fonctionner comme des établissements dédiés au sport. Des échanges d'expériences à l'intérieur des États membres et entre eux, tenant compte de la situation spécifique de l'école et du sport au sein de chaque système national sportif et éducatif, pourraient améliorer

l'efficacité des écoles et des lycées spécialement dédiés au sport. La situation des athlètes d'élite handicapés, souvent négligée dans les évaluations des divers systèmes, devrait figurer dans cet échange d'expériences.

2.3.2. Enseignement et formation professionnels

Il faudrait étudier de manière plus approfondie les occasions de mettre en œuvre le concept de double carrière dans le secteur de l'enseignement et la formation professionnels (EFP). Pour de nombreux athlètes talentueux, l'enseignement professionnel constitue le volet éducatif de la double carrière. Des accords spécifiques doivent donc être élaborés, qui devraient idéalement faire partie d'un cadre juridique ou stratégique commun à tous les établissements d'EFP d'un État membre. Les étudiants devraient être autorisés à prolonger leur formation ou enseignement professionnels en raison de leur pratique d'un sport de haut niveau. Cela requiert une attitude flexible tant de la part de l'employeur que de la part de l'établissement d'enseignement. Les établissements d'EFP devraient avoir pour responsabilité première de veiller à ce que les projets éducatifs personnalisés soient élaborés en collaboration avec l'employeur et l'étudiant. Dans les cas où un encadrement supplémentaire est nécessaire afin de garantir que l'étudiant acquiert les compétences requises, l'établissement d'enseignement devrait être en mesure d'offrir un tel soutien.

Dans les États membres où les académies de jeunes ou les clubs sportifs professionnels coopèrent d'ores et déjà avec les établissements d'EFP, menant à des diplômes en lien avec le sport, comme celui d'instructeur de sport ou d'entraîneur, des expériences positives montrent que les régimes de double carrière ne doivent pas obligatoirement se

limiter à la flexibilité: ils peuvent également inclure un programme d'étude qui aboutisse à une profession dans le domaine du sport.

Exemple de bonnes pratiques

Le Johan Cruyff College offre des programmes d'études adaptés aux athlètes d'élite de tous sports dans cinq «centres d'enseignement professionnel régionaux» gérés par le ministère de l'éducation des Pays-Bas. Étudiants-athlètes et athlètes à la retraite peuvent recevoir un diplôme d'entraîneur (ou d'entraîneur assistant), d'organisateur d'événements ou encore se qualifier pour exercer une profession dans le domaine du marketing sportif (niveaux 3 et 4 du CEC).

Les établissements d'EFP offrent parfois des composantes importantes qui favorisent le développement de l'athlète professionnel, par exemple sous la forme de théorie appliquée ayant trait à l'entraînement, aux contrats et aux conditions de travail, à une langue étrangère, à de la formation en communication et en médias, aux soins médicaux, à la prévention des blessures, etc. Des apprentissages solides dans le secteur du sport sont d'ores et déjà développés dans certains États membres à travers le système de l'enseignement professionnel⁽¹⁶⁾. La formation continue dans le cadre d'un contrat de travail avec un employeur (par exemple, un jour d'enseignement et quatre jours de travail par semaine) et les stages à l'étranger peuvent constituer d'autres modèles permettant aux athlètes ayant entrepris une double carrière de bénéficier d'une formation en milieu professionnel.

Exemple de bonnes pratiques

En Angleterre, le conseil sectoriel sur les compétences «compétences actives» (Sector Skills Council «Skills Active») dirige le programme d'enseignement professionnel «apprentissage avancé dans l'excellence sportive» («Advanced Apprenticeship in Sporting Excellence»): dans un grand nombre de sports, ce programme est dédié à la formation et au développement structurés de jeunes athlètes talentueux (entre 16 et 19 ans) ayant le potentiel et la possibilité d'exceller dans leur discipline sportive, soit en participant à des compétitions internationales, soit en décrochant un contrat professionnel. Le programme concerne actuellement environ 2 500 athlètes dans 20 disciplines sportives, dont les sports pratiqués par les personnes handicapées. L'objectif est de développer les capacités des athlètes à planifier, exercer et évaluer leur développement dans les aspects techniques, tactiques, physiques et psychologiques propres à leur discipline sportive, ainsi que d'aborder des questions plus larges telles que le mode de vie, le développement de la carrière, la communication, la santé et la sécurité.

En réalité, peu d'établissements d'EFP dans les États membres proposent des programmes professionnels destinés à former des athlètes d'élite professionnels, du fait de la courte durée d'une telle carrière. Cependant, c'est le cas d'autres établissements, comme les académies de jeunes ou les clubs professionnels. La coopération formalisée entre les parties prenantes des clubs/équipes professionnels et les établissements d'EFP développe et devrait être encouragée⁽¹⁷⁾. Le point de départ d'une telle coopération pourrait être la description des compétences (connaissances, aptitudes et responsabilités) nécessaires à un athlète d'élite professionnel. Les organisations nationales d'athlètes (par exemple les membres de «EU Athletes», de FIFPro ou de comités d'athlètes) pourraient être invitées à contribuer à la formulation de tels profils dans le cadre d'un dialogue social sur l'EFP dans les États membres. Les profils devraient inclure le développement

⁽¹⁶⁾ Par exemple en Autriche, aux Pays-Bas, en France, au Royaume-Uni et en Espagne.

⁽¹⁷⁾ Certains pays disposent d'un système de formation en alternance, dirigé et financé respectivement par l'industrie et par le secteur éducatif, qui consiste en un apprentissage guidé sur le lieu de travail et en des journées spécifiques passées dans l'établissement d'enseignement. Le secteur du sport professionnel semble être absent des ces systèmes d'alternance.

des capacités de prise de décision et de la responsabilité des athlètes, de même que des compétences transférables pouvant être transposées à d'autres aspects de leur vie.

2.3.3. Enseignement supérieur

La combinaison de l'éducation et de l'entraînement devient souvent compliquée lorsque les athlètes souhaitent associer enseignement supérieur et carrière sportive. De nombreuses transitions ont souvent lieu à cet âge où les étudiants s'installent dans une autre ville, loin de leur foyer et de leur famille, font de nouvelles connaissances, changent de club et doivent s'organiser différemment pour leur pratique sportive et leurs entraînements. Un investissement important est nécessaire dans tous les domaines. Dans la plupart des États membres, la possibilité de poursuivre un enseignement supérieur en parallèle avec une carrière sportive n'est pas prévue.

Les universités de sport et d'éducation physique dans les États membres s'adaptent à l'entraînement, leurs disciplines étant toutes liées au sport. Elles mènent de manière générale à des emplois dans l'enseignement ou l'entraînement dans les domaines du sport et de l'éducation physique.

Dans certains pays, les facultés de sport sont uniquement un moyen adapté permettant aux athlètes d'accéder à l'enseignement supérieur. Dans certains cas, une faculté de sport peut ne pas être la meilleure voie à suivre pour mener une double carrière. Si un plus grand nombre de sports doit être inclus dans le programme d'études, la discipline spécifique de l'athlète peut souffrir d'une surcharge d'entraînement physique et de blessures, ce qui a une incidence négative sur les performances sportives de l'athlète. Cependant, la possibilité de reconnaître la préparation scientifique des athlètes professionnels comme élément du programme d'études dans le cadre d'une licence en sports appliqués pourrait être étudiée.

Exemple de bonnes pratiques

Au sein de son programme de master en éducation physique, l'université libre flamande de Bruxelles (Vrije Universiteit Brussel) a élaboré le parcours d'études individualisé «carrière sportive d'élite». Ce cursus permet aux athlètes d'élite non seulement d'éviter la possible surcharge physique et les blessures liées aux cours exigeant un effort physique intense, mais leur enseigne également la façon d'appliquer les connaissances théoriques et les compétences pratiques acquises à travers les enseignements de leur programme d'éducation physique (par exemple, psychologie du sport, biomécanique, anatomie, gestion) au service de l'analyse, de l'évaluation et du développement continu des différents aspects de leur propre double carrière. Ainsi, les athlètes d'élite préparent leur carrière après le sport, comme entraîneur, directeur sportif, enseignant d'éducation physique ou gestionnaire de la condition physique, tout en mettant activement à profit les compétences acquises dans le but d'optimiser leur propre double carrière pendant leurs années universitaires. Les étudiants-athlètes obtiennent en fait de meilleurs résultats universitaires que la population estudiantine moyenne de l'université libre de Bruxelles.

La plupart des États membres permettent à leurs athlètes d'élite de bénéficier d'avantages particuliers, eu égard à la spécificité de leur situation. Cependant, les universités sont autonomes et sont donc habilitées à réguler le statut et le soutien alloués aux athlètes d'élite, ainsi qu'à organiser leurs propres arrangements en matière de flexibilité des emplois du temps, d'enseignement à distance, d'encadrement supplémentaire, etc. Certaines universités, au sein des États membres, ont mis en place des politiques ou des programmes spécifiques afin d'ouvrir leurs portes aux sportifs d'élite. Selon les États membres, la mise en œuvre de telles politiques dépend soit du ministère du sport, soit du ministère de l'éducation. Les critères de sélection auxquels les athlètes doivent

satisfaire afin de profiter d'une sélection facilitée peuvent varier selon les États membres, mais ils s'articulent en général autour d'un classement parmi les trois premiers aux Jeux olympiques, aux championnats du monde ou aux championnats européens. De nombreux États membres ont adopté un système d'incitation où des points «bonus» liés aux performances sportives peuvent être pris en considération lors de la sélection.

Exemple de bonnes pratiques

La réglementation française exige des universités qu'elles privilégient l'inscription d'athlètes d'élite. Ceux-ci peuvent bénéficier du régime d'étudiant salarié, d'une extension de la durée des études, de l'octroi de bonus pour les examens, ou encore d'autorisations d'absence. De plus, chaque année, des écoles organisant une formation destinée à des kinésithérapeutes ouvrent leurs portes sans examen d'entrée à 20 athlètes d'élite, reconnaissant ainsi leur expérience d'apprentissage non formel. Les athlètes d'élite peuvent également bénéficier d'accords spécifiques pour obtenir le brevet d'État d'éducateur sportif. Cependant, ils ne peuvent obtenir ce diplôme que s'ils remplissent les conditions générales liées à l'examen.

La pratique prouve que les mesures existantes ne sont pas suffisantes (absence de politique dans les universités, trop de dépendance vis-à-vis des arrangements individuels) et que de nombreux athlètes d'élite sont dans l'impossibilité d'étudier de manière efficace s'ils veulent atteindre le plus haut niveau dans leur discipline, d'autant plus s'ils sont «punis» par des mesures restrictives liées à l'extension de la durée des études. Il pourrait être intéressant, dans les pays n'appliquant aucune législation, de s'entendre sur un accord général entre les parties prenantes du monde du sport et les établissements d'enseignement supérieur (concernés), et de définir un statut d'étudiant-athlète dans l'enseignement supérieur qui soit accepté et respecté par l'ensemble des partenaires. Ceci permettrait une plus grande transparence, afin que les athlètes puissent savoir quels arrangements spécifiques ils peuvent espérer trouver dans chaque établissement.

Un système d'accréditation pourrait également être élaboré afin de déterminer et de sélectionner les établissements d'enseignement supérieur ou universités qui mettent en œuvre des mesures appropriées en faveur de la double carrière. Parmi ces mesures pourraient figurer l'utilisation de services sportifs étudiants sur le campus universitaire pour des entraînements réguliers.

2.3.4. Apprentissage à distance

Le développement d'un éventail de formes de mécanismes pédagogiques flexibles est essentiel pour subvenir aux besoins des étudiants-athlètes dans tous types d'enseignement. L'apprentissage à distance (ou apprentissage en ligne) peut notamment offrir aux étudiants-athlètes une certaine flexibilité en matière d'horaires et de lieu pour leurs activités sportives et universitaires. Les étudiants-athlètes peuvent également profiter du développement d'environnements d'apprentissage virtuels (EAV) dans de nombreux établissements d'enseignement, et de l'avènement de solutions pratiques et peu coûteuses relatives à l'offre de soutien pédagogique via l'internet. Cependant, les programmes d'apprentissage à distance requièrent un investissement important en matière de ressources pour les phases de développement et d'essais des outils avant même le lancement d'un module. Une réduction des coûts est possible si les autorités compétentes pour l'enseignement et les établissements développent conjointement plateformes, cursus et programmes.

Lignes directrices

Ligne directrice 10 — Les autorités publiques et les parties prenantes devraient développer un cadre favorable à la double carrière dans le domaine du sport et des écoles, qui propose des dispositifs spécifiques (par exemple, de la flexibilité, des programmes d'études adaptés, de l'apprentissage en ligne, un encadrement supplémentaire, l'utilisation d'infrastructures et de services sportifs, et des services de soutien).

Ligne directrice 11 — Les autorités compétentes dans les domaines du sport et de l'enseignement devraient envisager la création d'opportunités spécifiques pour les sports à spécialisation précoce au sein du système scolaire pour les jeunes athlètes, comprenant des conditions strictes de protection de leur développement physique et mental, élaborées de préférence en coopération étroite avec les clubs locaux et dotées d'un système de contrôle transparent.

Ligne directrice 12 — Les autorités publiques et les parties prenantes devraient développer un cadre favorable à la double carrière dans le domaine du sport et des établissements d'enseignement et de formation professionnels (EFP), qui propose des dispositifs spécifiques (par exemple, de la flexibilité, des programmes d'études adaptés, de l'apprentissage en ligne, un encadrement supplémentaire, l'utilisation d'infrastructures et de services sportifs, et des services de soutien).

Ligne directrice 13 — Les autorités compétentes dans les domaines du sport et de l'enseignement devraient promouvoir la coopération entre académies sportives professionnelles et établissements d'EFP afin d'organiser la double carrière de manière efficace et attrayante, y compris pour les étudiants ayant déjà achevé leur scolarité obligatoire.

Ligne directrice 14 — Les autorités compétentes dans le domaine du sport et de l'enseignement devraient encourager les parties prenantes du monde du sport et de l'enseignement supérieur à élaborer et à mettre en œuvre des parcours de double carrière, comprenant le contenu des programmes d'études aussi bien que l'utilisation d'infrastructures et de services de soutien.

Ligne directrice 15 — Les autorités publiques devraient encourager le développement d'un système d'accréditation pour les établissements d'enseignement à profil sportif et agissant en faveur de la double carrière des étudiants-athlètes, en tenant compte des caractéristiques spécifiques à chaque type d'enseignement.

Ligne directrice 16 — Les autorités compétentes dans le domaine de l'enseignement devraient promouvoir et soutenir la coopération entre les établissements d'enseignement afin de développer des cursus, des programmes et des outils d'apprentissage utilisant soit un environnement d'apprentissage virtuel (EAV) partagé comme une plateforme, soit un protocole partagé à adopter pour les plateformes locales d'EAV.

2.4. Emploi

2.4.1. Combiner travail et sport

Dans le cadre de leurs politiques en matière d'emploi et de sport, les États membres ont mis en place des structures visant à fournir conseil et soutien aux athlètes dans la planification de leur carrière, y compris des programmes pour lesquels des accords ont été signés entre les sociétés et les athlètes au sein du personnel afin de trouver un équilibre entre les exigences du calendrier sportif et les besoins des entreprises.

Certains États membres allouent des postes aux athlètes dans le secteur public. Dans certains pays, les athlètes de haut niveau peuvent travailler pour le gouvernement et les institutions publiques, ou bien des postes sont disponibles dans l'armée, au sein de la police des frontières, dans le secteur sylvicole et/ou les services douaniers. Il existe différents modèles, allant des athlètes qui reçoivent une formation pour la fonction qu'ils occupent dans ces services, à des postes à temps partiel ou à des disponibilités pour des missions de marketing ou de publicité. En général, les athlètes réagissent de manière très positive vis-à-vis de ces opportunités. Cependant, la retraite sportive est bien souvent synonyme de départ du service public, les perspectives de carrière à long terme faisant souvent défaut.

L'introduction de systèmes de soutien financier en faveur des athlètes dans les États membres permet à un nombre croissant de sportifs de devenir athlètes à plein temps. Cependant, un nombre important d'athlètes d'élite doit toujours gagner un revenu régulier en prenant un emploi à temps partiel ou à plein temps, afin de compléter les financements reçus dans le cadre du sport. Pour ces athlètes, la flexibilité dans l'emploi est essentielle afin de combiner sport et travail et de trouver le bon équilibre. Cependant, associer la pratique d'un sport de haut niveau et un emploi en dehors du secteur sportif peut se révéler difficile. Les employeurs peuvent ne pas comprendre les pressions et les exigences physiques que le sport de haut niveau fait peser sur un athlète. Ils peuvent également craindre le risque d'une blessure liée à la pratique sportive qui pourrait affecter les performances et la présence d'un athlète sur son lieu de travail. Du côté du sport, la pression de la performance que s'impose l'athlète, et la pression exercée par les entraîneurs, peuvent limiter chez l'athlète la dose de flexibilité et de compréhension disponible pour le travail en dehors du sport. Pour réussir, de la flexibilité est nécessaire tant de la part des employeurs que de la part des entraîneurs.

Exemples de bonnes pratiques

En Allemagne, un groupement national d'entreprises propose des stages et des emplois compatibles avec un sport de compétition pratiqué à plein temps. La fondation Sports Aid verse une compensation financière pour le manque à gagner des entreprises qui emploient des athlètes.

L'association gaélique d'athlétisme (Gaelic Athletic Association) et l'association des joueurs gaéliques (Gaelic Players Association) coopèrent au sein d'un programme de protection sociale qui permet aux joueurs de football et aux lanceurs gaéliques de toute l'Irlande d'avoir accès à un programme de développement de carrière comprenant des packs «début de carrière», «développement de carrière», «conseils en affaires», «démarrer une entreprise et la développer» et «perfectionnement professionnel».

Il est nécessaire que des incitations soient proposées aux entreprises afin qu'elles recrutent des athlètes, avec une attention particulière pour les femmes athlètes d'élite et pour les athlètes d'élite handicapés. Les athlètes ont besoin d'être formés afin de comprendre le marché du travail et la façon dont ils peuvent contribuer de manière positive aux objectifs de leurs employeurs grâce aux compétences et aux expériences d'apprentissage qu'ils ont acquises à travers le sport. Les entreprises sont séduites par des valeurs partagées et par un engagement dans le parrainage sportif. Pour prendre contact avec des associations professionnelles et des sponsors en dehors du monde du sport, les organisations sportives peuvent obtenir de l'aide auprès des chambres de commerce, des associations professionnelles et des entreprises qui travaillent déjà avec des athlètes. Les contrats de parrainage devraient idéalement inclure une clause relative à la double carrière, où les entreprises s'engagent à offrir des opportunités de carrière aux sportifs qui correspondent aux profils recherchés. En amont, les organisations

sportives devraient préparer une offre globale d'avantages (des incitations, une plus grande publicité, etc.) afin de négocier leur engagement auprès des entreprises et de promouvoir la valeur ajoutée des athlètes d'élite pour des employeurs n'appartenant pas au monde sportif, l'exposition commerciale des entreprises qui embauchent des athlètes ainsi que le transfert des qualités personnelles des athlètes vers des qualités commerciales.

Exemples de bonnes pratiques

Team Denmark a mis en place une coopération avec un «réseau doré» composé d'un large éventail d'entreprises qui offrent des postes flexibles à des athlètes de niveau mondial. En étroite coopération avec les comités olympiques de plusieurs États membres, Adecco propose des postes à temps partiel offrant suffisamment de flexibilité pour que l'emploi du temps des athlètes soit pris en considération.

2.4.2. Transition vers une carrière après le sport

La transition vers une carrière après le sport, ou retraite sportive, est l'unique transition inévitable pour un athlète, qui allie un contexte sportif (par exemple, les raisons de l'interruption de la carrière, la satisfaction ressentie face à la carrière sportive) et un contexte non sportif, relatif au début d'une nouvelle vie après le sport. Un athlète à la retraite doit accepter la fin de sa carrière et s'adapter à son statut d'ancien athlète, faire/reprenre des études ou trouver/reprenre un travail, réfléchir à son identité personnelle, et faire évoluer son mode de vie et son réseau social. Les recherches confirment que plusieurs facteurs entrent en ligne de compte lors du processus de prise de décision, qui vont décider l'athlète à mettre un terme à sa carrière sportive. Certains de ces facteurs sont en lien avec le sport (comme le fait de ne plus être sélectionné, la stagnation, des blessures) et d'autres, en lien avec sa vie future (comme une offre d'emploi, la décision de fonder une famille). Plus le contexte dans lequel l'athlète se retire de la vie sportive est riche de projets d'avenir, plus il y a de chances que le départ à la retraite se passe bien.

Les ressources suivantes devraient être mises à la disposition des athlètes afin de les aider dans leur transition vers une carrière après le sport:

- (a) une planification en amont de la retraite (par exemple lorsque l'athlète est encore actif dans sa discipline);
- (b) un départ volontaire;
- (c) des expériences positives multiples qui permettent à l'identité personnelle de se développer dans d'autres rôles que celui d'athlète (par exemple en tant qu'étudiant ou qu'employé);
- (d) un soutien social effectif de la part de la famille, de l'entraîneur, des associations de joueurs et des organisations sportives.

Tous ces points peuvent faciliter le contrôle subjectif de l'athlète sur son départ à la retraite, et le développement de stratégies d'adaptation face aux principaux problèmes liés à cette transition. À l'opposé, une identité purement sportive pourra être à l'origine d'une crise identitaire (confusion identitaire, par exemple), tandis qu'un manque de soutien de la part de l'entraîneur, des autres sportifs, des organisations de joueurs et des organisations sportives pourra causer l'émergence de difficultés supplémentaires pour planifier la retraite et s'adapter plus avant. Plus l'athlète se concentre sur le sport de manière exclusive (par exemple, s'il travaille dans le cadre d'un contrat professionnel), plus il est vulnérable lors de la transition vers une carrière après le sport. Ces conclusions confirment la nécessité de programmes de double carrière afin de responsabiliser les athlètes pendant leur carrière sportive pour qu'ils préparent leur carrière après le sport, qu'ils s'adaptent plus facilement à leur vie après le sport et qu'ils évitent les scénarios de crises lors de ces transitions.

Il y a une réelle prise de conscience dans la plupart des États membres relative au fait que, si la majorité des athlètes vivent une transition réussie vers une nouvelle vie ou une nouvelle carrière, des mesures doivent être prises afin d'éviter des crises personnelles, ainsi qu'une perte de valeur dans la société et sur le marché du travail. Les athlètes sont souvent confrontés à des problèmes financiers et leur intégration sur le marché du travail peut être accompagnée de difficultés psychologiques dues à un changement de mode de vie ainsi qu'à une diminution de l'attention du public. Celle-ci se limite souvent aux athlètes qui représentent leur pays dans les équipes nationales et elle ignore les joueurs des équipes de sport professionnelles évoluant dans d'autres catégories, qui sont souvent dotés d'un salaire modeste et qui n'ont pas de contacts réguliers avec les organisations sportives nationales. Les associations de joueurs peuvent jouer un rôle déterminant pour ces athlètes salariés.

Certains États membres fournissent des garanties en matière d'emploi ou procèdent à des recrutements préférentiels sur la base des performances sportives. Aucun pays de l'UE n'a mis en œuvre de politique de recrutement pour les athlètes d'élite à la retraite dans le secteur public, ces postes étant plutôt réservés aux athlètes actifs qu'aux sportifs retraités. Très peu d'États membres de l'UE proposent des incitations directes (par exemple, des aides fiscales) à des entreprises privées afin qu'elles emploient d'anciens athlètes.

La majorité des États membres soutient les initiatives des organisations sportives, des réseaux d'académies et des comités olympiques dans le domaine des services de soutien, en particulier en ce qui concerne les entreprises de placement et les principaux sponsors. Ces services pourraient être étendus et intensifiés de la manière suivante:

- en offrant aux athlètes d'élite (à la retraite) des opportunités de rencontrer des employeurs, afin de réunir des informations quant aux postes disponibles, aux attentes et aux exigences des entreprises;
- en exerçant un suivi quant aux postes disponibles, et en mettant ces informations à la disposition des athlètes d'élite (à la retraite);
- en désignant un officier de liaison, en charge des relations avec les services de ressources humaines des employeurs intéressés;
- en créant des opportunités de stages et d'emploi (à temps partiel) flexibles, de missions de courte durée, de programmes de formation pour diplômés et de conseils dispensés par des dirigeants d'entreprises expérimentés;
- en établissant un réseau local et régional de partenariats avec des entreprises intéressées, complété par un réseau de partenaires du recrutement;
- en identifiant les possibilités pour les athlètes d'élite de développer leurs compétences professionnelles pendant leurs séjours dans d'autres régions/pays (par exemple, à l'occasion d'un camp d'entraînement, après un transfert d'un club à un autre, ou pendant une longue période de compétition);
- en organisant des événements spécifiques (par exemple des séminaires, des conférences, des ateliers, des événements de mise en réseau, des marchés de l'emploi) afin d'aider les athlètes à s'informer sur une éventuelle carrière professionnelle à développer pendant ou après leur carrière sportive.

Exemple de bonnes pratiques

Le «réseau des académies sportives» finlandais informe les athlètes des services mis à leur disposition, et fournit des conseils supplémentaires concernant les services de placement (www.huippu-urheilija.fi).

2.4.3. Dialogue social

Les partenaires sociaux peuvent jouer un rôle essentiel dans la définition d'une politique et la mise en œuvre d'un programme relatifs à la double carrière. Comme dans la formation professionnelle continue, les employés dans le domaine du sport, représentés par des associations de joueurs, ainsi que les employeurs, peuvent être associés à l'occasion de négociations collectives ou d'une participation aux comités ou aux conseils mixtes des institutions susceptibles d'être désignées afin de régir la double carrière.

Le dialogue social n'est pas aussi développé dans le sport d'élite que dans d'autres secteurs, car la commercialisation et la professionnalisation sont des phénomènes relativement récents dans de nombreuses disciplines sportives. À l'échelle européenne, il existe un comité européen de dialogue social sectoriel dans le domaine du football, et la Commission européenne a proposé une phase de test pour un comité de dialogue social sectoriel dans le domaine plus large du sport européen⁽¹⁸⁾. À l'occasion d'une réunion informelle sur le dialogue social européen en juin 2011, les partenaires sociaux européens, l'EASE (Association européenne des employeurs du sport), et UNI Europa Sport, ont accepté d'inclure la question de la double carrière dans leur futur programme de travail. Il existe de nombreux exemples de dispositions en faveur de la double carrière dans le dialogue social au niveau national.

L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)⁽¹⁹⁾ souligne que les défaillances du marché surviennent dans le marché de la formation, empêchant un partage efficace des coûts et bénéfices de la formation entre employeurs et employés. Il pourrait être approprié d'inscrire les athlètes de haut niveau sur la liste des travailleurs concernés, au côté des travailleurs ayant un faible niveau d'instruction et des travailleurs

âgés. Ceci est dû à la brièveté des carrières sportives. Les organisations d'employeurs du sport devraient idéalement donner du temps aux athlètes afin qu'ils étudient et se forment en vue d'une carrière après leur carrière sportive. Cependant, cet objectif est difficile à atteindre dans la pratique, car il ne représente aucun bénéfice pour l'employeur actuel.

Tandis que les intérêts commerciaux se développent au sein des organisations d'employeurs du sport et des organes de tutelle, la pression relative à des performances à court terme (à la fois pour l'athlète et pour les organisations sportives) augmente elle aussi. Cette pression fait diminuer les probabilités que du temps ou de l'énergie soient consacrés à des priorités à long terme telles que la double carrière. Cette dynamique est exacerbée par les entraîneurs, sur lesquels s'exerce également une pression accrue de la performance. Ils peuvent être amenés à voir toute activité n'ayant pas directement trait à la réussite sur le terrain comme une distraction. Les athlètes ne devraient pas être stigmatisés s'ils consacrent du temps et de l'énergie à leurs intérêts ou à leur éducation hors de la sphère sportive.

Pour les athlètes professionnels, la définition d'un accord de négociation collective s'appliquant à tous les sports pourrait être discutée entre les organisations sportives européennes représentant les clubs et les athlètes d'élite avec la coopération des mouvements sportifs. Un tel accord pourrait aboutir à une réduction des différences existant entre les contrats exécutés par les différents jeunes athlètes d'élite, qui pourraient bénéficier d'une protection plus efficace concernant les questions sociales.

⁽¹⁸⁾ Communication intitulée «Développer la dimension européenne du sport», Commission européenne, 2011.

⁽¹⁹⁾ OCDE, Perspectives de l'emploi 2003 – Vers des emplois plus nombreux et meilleurs.

Lignes directrices

Ligne directrice 17 — Les autorités publiques compétentes dans les domaines du sport et de l'emploi pourraient créer un réseau de partenaires complémentaires publics et privés qui permettrait aux athlètes d'élite, y compris les athlètes handicapés, de combiner de manière optimale leur carrière sportive et leur carrière professionnelle dans le service public (armée, police, douanes, etc.) ou dans une entreprise privée.

Ligne directrice 18 — Les autorités publiques devraient inviter les chambres de commerce et les entreprises à coopérer activement avec les organisations sportives afin de communiquer au sujet de la double carrière sur le marché du travail et d'encourager les partenariats avec le monde des affaires.

Ligne directrice 19 — Les autorités publiques et les parties prenantes du monde sportif et de l'enseignement devraient promouvoir des parcours équilibrés pour les athlètes s'apprêtant à prendre leur retraite, afin qu'ils puissent préparer, entamer et développer une carrière professionnelle après la fin de leur carrière sportive.

Ligne directrice 20 — Les partenaires sociaux devraient faire figurer le concept de double carrière sur leur programme de dialogue social aux niveaux national et européen (profils de compétences, enseignement, services).

2.5. Santé

La santé mentale et physique, la sécurité et le bien-être des athlètes sous-tendent leur double carrière dans son ensemble. Des maladies et des blessures peuvent restreindre leur capacité à s'adapter à l'entraînement sportif et à l'enseignement. Elles peuvent également avoir un impact émotionnel important (dépression, anxiété, ennui, exclusion de la vie de l'équipe) de même que des conséquences financières (perte des gains des compétitions, des bonus de jeu, des primes d'apparition). Des mesures devraient être prises afin de garantir que les athlètes ne soient pas exposés à des risques excessifs. Si les autorités sportives ont le devoir de vigilance quant à la santé des athlètes, les décisions prises par les athlètes eux-mêmes devraient être respectées.

2.5.1. Assistance psychologique

En plus de transitions prédictibles, les athlètes sont confrontés à des transitions non normatives telles que des blessures sérieuses de longue durée, un changement d'entraîneur personnel, une interruption à cause d'un changement de priorité tel qu'une grossesse, ou encore les conséquences d'un test anti-dopage positif. Ils sont également confrontés à des transitions espérées, mais qui ne se produisent pas, comme le fait de participer aux Jeux olympiques. Il arrive que des athlètes soient contraints de mettre un terme à leur carrière, ou qu'ils soient victimes de harcèlement sexuel. De telles transitions peuvent avoir un énorme impact sur la qualité de vie d'un athlète et sur sa participation à un sport de compétition. C'est pourquoi les athlètes doivent apprendre à s'adapter à ces transitions de carrières. L'éducation et les interventions préventives peuvent les aider à mieux appréhender des transitions prochaines et à développer en temps et en heure des ressources afin de s'y adapter. Des interventions de soutien de crise devraient aider les athlètes à analyser les situations de crise et à trouver la meilleure façon de suivre une stratégie efficace.

L'assistance psychologique, qui constitue un volet essentiel des services de soutien, est une approche qui se développe rapidement en psychologie appliquée au sport. Elle a pour objectif d'aider les athlètes à surmonter les transitions survenant au cours leur car-

rière, dans les domaines sportifs et non sportifs, à travers des interventions spécifiques. Combiner sport et autres activités, équilibrer son mode de vie afin de réduire le stress et d'améliorer son bien-être, considérer la carrière sportive comme faisant partie d'un projet de vie plus large, comptent parmi les principes centraux de l'aide professionnelle. Cette assistance devrait s'attacher à transmettre aux athlètes des compétences personnelles qui soient applicables à la fois au sport et au reste de leur vie, ainsi qu'à fournir encouragements, soutien et conseils.

2.5.2. Assistance médicale

L'assistance médicale est essentielle et doit inclure à la fois un suivi régulier et des examens médicaux complets, afin d'identifier tout signe trahissant un problème de santé ayant pu passer inaperçu «sur le terrain». Certains États membres disposent de règlements détaillés quant au contrôle médical, tandis que d'autres n'ont aucune règle obligatoire et laissent le contrôle à la discrétion des organisations sportives. En ce qui concerne la nutrition, seuls quelques États membres disposent de règles; celles-ci sont généralement éditées par les organisations sportives. Une attention particulière devrait être portée aux troubles alimentaires chez les jeunes (femmes) athlètes dans les sports où un poids léger est un avantage, comme la gymnastique, le patinage artistique, les sports d'endurance et les sports à catégorie de poids.

La protection du développement des jeunes athlètes, en particulier lorsqu'il s'agit d'enfants en âge scolaire ou d'athlètes handicapés, devrait être hautement prioritaire. Des mesures devraient donc être prises pour leur offrir des soins médicaux appropriés de manière régulière, ainsi qu'un suivi nutritionnel et une prévention au dopage. Compte tenu des changements d'environnement et d'entourage probables tout au long de la carrière de l'athlète, les autorités publiques peuvent envisager de remettre à chaque athlète d'élite son dossier médical lorsqu'il débute un entraînement sportif de haut niveau. Ce dossier resterait la propriété de l'athlète.

Pour les athlètes combinant leur activité sportive avec un emploi, des mesures supplémentaires sont nécessaires de la part des autorités publiques responsables des programmes de santé publique, en ce qui concerne la reconnaissance des blessures sportives ou d'un mauvais état de santé lié à la pratique d'un sport (ostéoarthrose, problèmes de dos) dans le cadre du travail hors du monde du sport. La prise en considération et l'indemnisation d'une blessure comme «accident du travail» ne devraient pas être refusées à cause de l'existence d'antécédents résultant de la pratique intensive d'un sport.

2.5.3. Programmes de prévention

La compétition et l'entraînement au plus haut niveau rendent inévitables le risque et l'occurrence du surentraînement, d'épuisement et de blessures, qui peuvent aller d'une fatigue ou de contretemps mineurs et de courte durée à la nécessité d'une rééducation à long terme ou même à une incapacité précoce apparaissant plus tard dans la vie.

Il est essentiel pour tout athlète blessé ou surentraîné de pouvoir recevoir rapidement les soins appropriés et de haute qualité afin de réduire au minimum les effets à long terme d'une telle situation. Le coût et la distance géographique séparant l'athlète de haut niveau des dispositifs médicaux ne devraient pas constituer des facteurs pouvant réduire sa capacité à avoir accès aux soins. Cependant, le traitement ne doit pas être l'unique objet de préoccupation en la matière. Réduire tout risque de blessure ou de crise devrait être une priorité aussi importante. Des examens permettent d'identifier des faiblesses pouvant causer un plus grand risque de blessure. Des actions correctives peuvent être mises en œuvre afin de pallier de telles faiblesses, avec des effets positifs

sur les performances. De plus, un enseignement dans les domaines de la technique, de la récupération après une compétition/un voyage, du bon usage des équipements et des surfaces et de leur qualité, ainsi qu'une formation en matière de nutrition, permettent aux athlètes de mieux s'adapter aux effets physiques causés par leur discipline sportive, y compris après la fin de leur carrière sportive, et devraient donc figurer dans le volet éducatif de la double carrière.

Ligne directrice pour l'action

Ligne directrice 21 — Les autorités compétentes dans les domaines du sport, de la santé et de l'éducation devraient soutenir conjointement le développement d'une assistance sanitaire et psychologique, de programmes préventifs et éducatifs pour les athlètes dans le domaine des compétences personnelles, de la prévention des blessures, d'un mode de vie sain, de la nutrition et des techniques de récupération, comme figurant dans le volet éducatif de la double carrière.

Ligne directrice 22 — Les organisations sportives nationales, les régimes d'assurance-maladie et la profession médicale devraient mieux communiquer au sujet du dossier médical des athlètes, dans le plein respect des règles sur la protection des données, afin d'assurer une meilleure circulation de l'information concernant les blessures et de permettre des recommandations rapides et précises vers des spécialistes médicaux aux niveaux national et international.

Ligne directrice 23 — Les autorités publiques compétentes en matière de santé sont invitées à envisager une révision des mécanismes d'assurance afin de fournir aux employeurs, aux employés/athlètes et aux athlètes à la retraite une protection supplémentaire pour les salariés en ce qui concerne les blessures liées à la pratique du sport.

2.6. Aides financières destinées aux athlètes

Plusieurs rapports et études confirment le fait que les athlètes de haut niveau et leur famille rencontrent souvent des problèmes financiers sur le long terme, et ce fréquemment dès le plus jeune âge. L'entraînement et l'équipement sportifs nécessitent un investissement conséquent, souvent partiellement ou entièrement pris en charge par les parents. Le temps consacré à la pratique et aux compétitions détourne fréquemment les athlètes de revenus potentiels. Les bourses, les honoraires et les autres mesures d'indemnisation sont souvent indispensables aux athlètes talentueux dont les familles ne peuvent pas se permettre d'entretenir leur vie en dehors du foyer.

Il existe un large éventail de modèles de financements dont les athlètes peuvent profiter dans les États membres de l'UE, sur la base de cadres (juridiques) de compensation des coûts, de bourses, de revenu minimum ou de revenu en fonction des résultats sportifs, et de parrainage. Durant le stade scolaire de la double carrière, les bourses et les honoraires spécifiques pour les athlètes talentueux reconnus constituent les principales sources de revenus. Pour les athlètes d'élite, d'autres modes de rémunération sont possibles grâce à l'existence de contrats, de primes de victoire et de parrainage. Inversement, la sécurité sociale, les régimes de retraite et les assurances sont une source d'inquiétude, à cause des vicissitudes liées à la carrière d'un athlète, de l'âge (potentiellement jeune) de la retraite et de la pression de la compétition sportive, qui bien souvent ne sont pas en correspondance avec les programmes de santé et de sécurité sociale courants.

2.6.1. Bourses

La majorité des États membres propose des bourses à leurs étudiants afin de les soutenir financièrement durant les études et pour qu'ils puissent combiner enseignement supérieur et ambition sportive. La provenance et le montant des ces bourses sont très variables. Qu'il s'agisse de bourses d'études, de bourses sportives, ou les deux à la fois, elles sont souvent indispensables aux athlètes engagés dans la double carrière afin qu'ils puissent se concentrer sur leurs deux préoccupations majeures: le sport et les études.

Des programmes de bourses adaptées à la double carrière peuvent être développés. En plus de certains critères d'éligibilité, ces bourses peuvent exiger que leur bénéficiaire respecte pleinement certaines règles relatives aux performances académiques et/ou sportives. Il faut ajouter qu'une bourse ne doit en aucun cas conférer à l'athlète un statut ou un traitement spécial vis-à-vis des autres étudiants, hormis l'assistance qui lui est nécessaire pour faire face aux défis liés à la poursuite d'une double carrière. Les éléments suivants peuvent en faire partie:

- une aide financière pour certaines dépenses liées au sport (par exemple, l'équipement sportif, les déplacements pour les compétitions sportives);
- la prise en charge des frais de scolarité liés à certains programmes d'enseignement spécifiques;
- des services de soutien.

Les programmes de bourses peuvent inclure des critères visant à encourager les athlètes à exceller dans leurs études ou dans leur discipline sportive en échange de récompenses. Ils peuvent également prévoir un budget destiné à des étudiants-athlètes ayant l'intention de voyager à l'étranger (pour le sport et/ou les études). Les contributions d'entreprises privées à ces bourses pourraient être encouragées grâce à des déductions d'impôts.

Exemples de bonnes pratiques

L'université de Lisbonne soutient les étudiants qui réussissent à la fois dans le sport et dans les études en leur offrant une bourse annuelle (400 euros). Pour recevoir cette aide financière, l'étudiant doit réussir son année d'étude et obtenir le titre de champion universitaire «national» ou «européen» en représentant l'université de Lisbonne. Lors du «gala sportif annuel de l'université», les étudiants reçoivent la bourse des mains du recteur, qui reconnaît publiquement leur excellence dans le domaine du sport et des études.

Le TASS (Programme de bourses pour athlètes talentueux) est un programme de bourses britannique destiné aux athlètes talentueux de 16 ans et plus qui poursuivent à la fois une pratique sportive de haut niveau et des études. Accessible dans un réseau d'universités, d'écoles et de lycées dans tout le pays, ce programme réunit les fédérations nationales et les établissements d'enseignement, et leur offre stratégie, évolution professionnelle et financements afin qu'ils soutiennent les athlètes poursuivant une double carrière. Une bourse type consiste d'une part en une aide financière pour les dépenses liées aux compétitions, les voyages, l'équipement sportif et l'entraînement, et d'autre part, en l'accès à un réseau de services de soutien dans les domaines du conditionnement physique et du renforcement musculaire, de la physiothérapie, de l'assistance/assurance médicale, ainsi que du soutien sur le plan des conditions de vie et de l'éducation.

2.6.2. Autres formes de soutien financier

Dans un certain nombre de pays, les athlètes qui ne reçoivent pas de bourses ou qui ne disposent pas de revenus réguliers sont aidés par un programme national destiné aux athlètes d'élite, tandis que d'autres bénéficient d'un soutien de la loterie.

Exemples de bonnes pratiques

L'aide aux sports autrichienne (Sport Aid Austria) soutient 460 athlètes olympiques et non olympiques dans cinq catégories différentes, y compris des catégories spéciales pour les juniors et les femmes.

En Allemagne, environ 3 800 athlètes talentueux et athlètes d'élite bénéficient du soutien de Sport Aid avec un budget total compris entre 10 et 12 millions d'euros par an (65 % provenant de donations, d'événements, de financements; 20 % provenant de loteries et 15 % d'un timbre sportif).

En Bulgarie, les athlètes du programme national des athlètes d'élite en préparation pour les Jeux olympiques reçoivent un soutien mensuel (selon les médailles gagnées). Un médaillé olympique reçoit une pension sportive.

Dans la plupart des États membres, les athlètes n'ont le droit de recevoir d'honoraires ou d'indemnités que si leurs autres ressources financières sont limitées, et s'ils signent un contrat. Parfois, les associations nationales ou les clubs sportifs octroient des bourses aux jeunes athlètes. Dans le domaine du sport professionnel, les contrats sont signés dans le cadre d'accords sur les sports collectifs professionnels et les indemnités sont accordées par un club. Dans certaines disciplines sportives et certains pays, les jeunes athlètes entrent en contact avec leurs associations nationales tandis que dans d'autres pays, une indemnité peut être accordée aux athlètes par l'État sous forme de financement accordé sur la base des résultats sportifs, de bourses accordées indépendamment des résultats, ou encore d'un versement pour leur participation à une compétition. Organiser des échanges autour des expériences réussies et des principes qui sous-tendent les différents systèmes de soutien nationaux pourrait être utile pour les autorités compétentes dans le domaine du sport et aux parties prenantes, afin qu'elles définissent ou continuent à développer un système d'aide financière plus cohérent, qui reconnaisse les différentes étapes de la double carrière, y compris une période limitée pendant laquelle les services de soutien sont maintenus après que l'athlète a arrêté la compétition.

2.6.3. Sécurité sociale, protection de la santé et régimes de retraite

Bien que le grand public ait l'image d'un athlète professionnel/d'élite bénéficiant de hauts revenus, la réalité montre que seul un petit nombre d'athlètes est financièrement indépendant. La plupart des athlètes dépendront de l'aide publique à un moment ou à un

autre de leur carrière ou de leur transition vers une autre carrière. Le risque provient de différents facteurs: des contrats de travail instables ou des financements à court terme sur la base des performances, qui obligent les athlètes à dépendre d'un emploi, des indemnités chômage ou encore des ressources de leur famille; des blessures qui interrompent ou entravent une carrière sportive et qui peuvent devenir chroniques, affectant également la carrière professionnelle après le sport et donnant lieu à des dépenses de santé plus élevées tout au long de la vie des athlètes, ainsi qu'un manque de ressources financières au moment de la transition d'une carrière sportive active vers le marché du travail, qui peut résulter en un recours aux indemnités de chômage pour subvenir à leurs besoins et se recycler.

Les sports d'élite requièrent des efforts physiques intenses. Les blessures sont fréquentes chez les jeunes athlètes, et des accidents mettant un terme à une carrière profitable peuvent avoir lieu. Une enquête sur les conditions de travail des joueurs de basket-ball professionnels réalisée en 2008 et financée par la Commission européenne montre que plus de 50 % des joueurs qui atteignent l'âge de 31-35 ans ont souffert d'une blessure importante qui les a empêchés de travailler pendant au moins 6 semaines. C'est pourquoi il peut être recommandé que des mesures soient prises dans chaque État membre afin de

garantir une protection sociale efficace pour les athlètes talentueux et les athlètes d'élite lorsqu'ils s'entraînent et participent à des compétitions.

Dans certains États membres, il n'existe pas de financement ou de programme ouvert aux jeunes athlètes dans le cas où ils se blesseraient pendant une période d'entraînement. Dans d'autres pays, des financements d'État peuvent exister, tout comme des programmes mis en œuvre par des associations sportives, d'autres fonds publics ou privés, ou des contrats d'assurance privés. Une analyse devrait être réalisée pour savoir si la couverture par des assurances privées, très coûteuse pour les jeunes athlètes, est suffisante.

Une autre manière de protéger efficacement les athlètes talentueux et les athlètes d'élite peut consister à reconnaître que les athlètes mentionnés sur des listes établies par les associations sportives pertinentes pratiquent une activité dangereuse, ce qui les placerait sous la protection de réglementations spécifiques similaires à celles qui sont appliquées, par exemple, pour les pompiers en France. Ceci résulterait en une meilleure couverture d'assurance.

En ce qui concerne les blessures, de bonnes pratiques existent dans certains pays, où, sur l'initiative de l'État ou du comité olympique, les athlètes d'élites obtenant une licence sportive bénéficient d'une couverture d'assurance pour blessures, soit par le biais de l'association sportive compétente, soit par l'intermédiaire de leur club.

Exemples de bonnes pratiques

Au Luxembourg, l'État souscrit à une police d'assurance qui protège tout athlète possédant une licence délivrée par une association sportive nationale. Cette assurance couvre les blessures liées à l'activité sportive.

Le comité olympique italien (CONI) a présenté le Fonds de prévoyance pour l'assurance des athlètes SPORTASS, qui fournit une couverture d'assurance et des versements d'allocation en cas de blessures liées au sport. SPORTASS est valable pour les athlètes professionnels qui ne sont pas membres du «club olympique».

Les réglementations nationales varient sur ce thème d'un pays à l'autre, et des efforts pourraient être faits afin de généraliser la couverture des jeunes athlètes par des polices d'assurance. Par exemple, les États membres peuvent choisir de faire souscrire les associations sportives à un programme d'assurance minimum, pour permettre à tout athlète blessé d'obtenir une indemnisation. Ils peuvent également opter pour un système dans lequel l'octroi d'une bourse implique une couverture d'assurance santé.

Pour les athlètes et les sports professionnels, ce type de mesures pourrait constituer un thème dans le cadre du dialogue social et pourrait être inclus dans les accords de négociation collective s'appliquant aux athlètes professionnels européens.

Exemple de bonnes pratiques

En Italie, un «fondo» a fait l'objet d'une négociation collective comme fonds de «pré-retraite» par l'association des joueurs de basket-ball italiens (GIBA), la ligue italienne de basket-ball et la fédération (www.giba.it).

En ce qui concerne la sécurité sociale et les régimes de retraite, les jeunes athlètes professionnels bénéficient du régime général de sécurité sociale dans de nombreux États membres, parfois dès l'âge de 15 ans. La plupart des pays ne disposent pas de régimes spécifiques relatifs à la sécurité sociale ou au régime de retraite des amateurs. En République tchèque, les cotisations de sécurité sociale et d'assurance santé sont prises en charge par l'État, y compris pour les étudiants-athlètes. Il existe des régimes spécifiques de sécurité sociale pour les sports professionnels tels que le football, le cyclisme et le basket-ball.

Au Danemark, les athlètes professionnels peuvent souscrire à des régimes de retraite dotés de réglementations fiscales avantageuses, et utiliser cet argent pour bénéficier d'un programme d'enseignement ou pour créer leur propre entreprise. Certains pays obligent les jeunes athlètes à souscrire à des polices d'assurance ou à des régimes de retraite privés. Le gouvernement français a lancé un programme de financement en 2011 afin de soutenir les athlètes amateurs de haut niveau en prenant en charge leurs cotisations de sécurité sociale et de retraite pendant la durée de leur carrière sportive. Entre 2 500 et 3 000 sportifs bénéficieront de ce dispositif. Le système compense ainsi les années «perdues» pendant la carrière sportive de l'athlète, ou aucune cotisation de retraite ne peut être versée.

Lignes directrices

Ligne directrice 24 — Les autorités publiques et les parties prenantes dans le domaine du sport devraient mettre en place—ou continuer à développer—un système cohérent de soutien financier pour les étudiants-athlètes, qui reconnaisse les différentes étapes de la double carrière.

Ligne directrice 25 — Au sein d'un système cohérent de soutien financier pour les athlètes, les autorités compétentes dans les domaines du sport et de l'éducation devraient développer et soutenir un programme de bourses spécifique en faveur de la double carrière dans sa partie «éducative».

Ligne directrice 26 — Les autorités publiques devraient créer un statut spécifique pour les athlètes de haut niveau non professionnels (statut multisport), leur allouant un niveau minimum de protection médicale.

3. La dimension européenne de la double carrière dans le sport

3.1. Étudier et se former à l'étranger

Les athlètes représentent un des groupes les plus mobiles de la population européenne. Ils sont amenés à voyager fréquemment à l'étranger pour des entraînements et des événements sportifs, des compétitions (y compris de longs tournois), et/ou pour les études. Il y a de plus en plus d'activités internationales dans l'ensemble des disciplines sportives, et elles débutent de plus en plus tôt, comme l'illustrent par exemple les Jeux olympiques de la jeunesse (de 15 à 18 ans) et les championnats mondiaux juniors organisés dans plusieurs disciplines. Cette mobilité est souvent considérée comme temporaire par les athlètes, désireux de rentrer dans leur pays d'origine. En conséquence, de nombreux aspects de la double carrière ont une dimension européenne.

Un manque de coopération au niveau européen entre les fédérations sportives et les établissements d'enseignement fait souvent de la combinaison de l'éducation ou de la formation professionnelle avec la pratique sportive une chose ardue. Des difficultés sont rencontrées par les athlètes et les entraîneurs dans les disciplines sportives nécessitant des entraînements très fréquents, par les athlètes dans les disciplines qui requièrent des infrastructures spécifiques pour de longues périodes (par exemple, les sports d'hiver, les tournois internationaux dans les sports individuels comme le tennis), par les athlètes pratiquant des sports en équipe qui ont des parcours éducatifs très variés, et par les athlètes provenant de plus petits pays de l'UE, qui ne peuvent associer leur type d'enseignement préféré et leur pratique sportive dans leur pays d'origine à cause d'un manque d'infra-

structures de qualité (dans le domaine du sport et/ou de l'éducation). Parfois, des athlètes talentueux possédant un passeport étranger n'ont pas accès à des écoles et à des services spécialisés dans le cadre de «programmes de talents» dans les États membres.

Les étudiants-athlètes rencontrent souvent des obstacles d'ordre organisationnel dans la poursuite de leur double carrière à l'étranger. Par exemple, lorsqu'ils voyagent à l'étranger pour des raisons liées au sport, de nombreux étudiants-athlètes sont contraints de faire une pause dans leurs études, ou tentent d'étudier seuls, puisqu'il est presque impossible pour eux de trouver un soutien éducatif dans l'autre pays. À leur retour dans leur pays d'origine et dans leur environnement d'études, de manière générale, ces étudiants-athlètes ont pris du retard par rapport aux autres étudiants, et sont souvent confrontés à un manque de compréhension et de soutien de la part de leur école ou de leur université. D'autre part, lorsque les étudiants-athlètes voyagent à l'étranger pour des raisons liées à leurs études, ils peuvent être dans l'impossibilité de poursuivre leur entraînement sportif dans le nouveau pays. À leur retour dans leur pays d'origine, ils ont pris du retard par rapport à leurs camarades sportifs et font souvent l'expérience d'un manque de compréhension et de soutien de la part de leur entraîneur et des organisations sportives.

Entre autres conséquences, certains athlètes abandonnent prématurément la pratique sportive; d'autres ne terminent pas leurs études, ce qui résulte en une faible employabilité.

Une coopération plus étroite, encouragée par l'Union européenne et les organisations sportives européennes, entre les différents centres de formation de haut niveau ainsi qu'entre ces centres et des établissements d'enseignement sélectionnés ou accrédités dans les États membres, pourrait améliorer et faciliter la mobilité des athlètes talentueux et des athlètes d'élite. Ils pourraient ainsi accomplir leur double carrière au sein d'infrastructures européennes spécifiquement adaptées à la double carrière. Les établissements sportifs et d'enseignement engagés dans une telle coopération pourraient figurer dans une base de données mise à la disposition des athlètes, des entraîneurs et des organismes sportifs.

Exemples de bonnes pratiques

La fédération portugaise des sports d'hiver coopère avec l'institut national du sport afin de contacter les écoles des athlètes. Des tuteurs sont désignés, qui restent en contact avec les athlètes et leur apportent un soutien éducatif et psychologique lorsqu'ils s'entraînent à l'étranger, ainsi qu'à leur retour.

3.2. Élaboration de programmes de cours au niveau de l'UE

La mobilité des athlètes engagés dans la double carrière pourrait être améliorée par la création de licences et de masters européens dans le domaine du sport, avec divers établissements d'enseignement et centres de formation de haut niveau participant à l'élaboration d'un programme d'études commun. L'Union européenne promeut la coopération en vue de l'élaboration d'un cursus commun à travers des programmes comme Erasmus, dans lesquels des ressources sont regroupées afin de pouvoir produire des programmes de cours au bénéfice des fournisseurs (grâce à des ressources accrues) et des consommateurs (grâce à une meilleure qualité des programmes). La mise au point d'un programme d'études commun dans le but de soutenir le sport de haut niveau dans des domaines des sciences, de la gestion, des politiques et de l'entraînement sportifs constitue une importante opportunité de regrouper les forces des différents systèmes nationaux, favorisant les économies d'échelle grâce à l'identification, la production et la révision de la planification des programmes et du matériel correspondant.

La compétition entre les systèmes nationaux visant à fournir un soutien éducatif, qui peut constituer un avantage concurrentiel pour certains athlètes, devra être dépassée afin de créer de la coopération. Une telle coopération avantagerait très sensiblement les plus petits États membres, susceptibles d'être les premiers bénéficiaires de la mise en commun des compétences.

Élaborer des programmes communs d'apprentissage à distance, ou simplement des éléments de programmes communs, par exemple au niveau du baccalauréat ou de la licence, pourrait à la fois encourager la poursuite du développement de programmes de cours communs et la mobilité des étudiants-athlètes, à condition que certains éléments du curriculum soient disponibles dans l'ensemble des établissements d'enseignement participants. Dans les plus petits États membres, où les ressources nécessaires au développement d'outils font défaut, une plateforme d'environnement d'apprentissage virtuel, destinée à l'apprentissage à distance ou à un programme complet, partagée avec d'autres États membres, permettraient aux étudiants-athlètes d'opter pour le programme de cours européen ou même de rester rattachés au système d'éducation national de leur pays tout en suivant un entraînement ou en participant à des compétitions à l'étranger. De plus, lorsqu'existent des variations saisonnières en matière d'exigences liées à la compétition (par exemple, un semestre passé principalement «chez soi», l'autre ponctué d'engagements à l'étranger), il pourrait être possible d'intégrer l'apprentissage à distance et d'autres formes de diffusion dans une approche d'«apprentissage mixte» permettant aux étudiants-athlètes de bénéficier d'un mélange de méthodes d'apprentissage en face à face et à distance, et d'interagir entre eux dans le cadre d'une communauté d'apprenants.

Certains projets d'apprentissage à distance dans ce domaine ont été lancés, mais les résultats n'ont jusqu'ici pas été convaincants en ce qui concerne la qualité, le niveau, l'accessibilité, la dimension interactive et les langues. Il semble qu'il soit difficile pour les organisations sportives internationales de trouver les bons mécanismes de coopération sur le marché européen de l'apprentissage à distance.

3.3. Cadre de qualité

Un contrôle de la qualité de la mise en œuvre des programmes de double carrière est nécessaire afin de garantir la qualité des mesures et des interventions sur le long terme. Il existe des mécanismes de contrôle dans certains États membres, mais ils sont souvent fragmentés. Dans certains États membres, le cadre juridique et le cadre d'action relatifs aux centres de formation nationaux font l'objet d'un contrôle externe, comprenant des évaluations et des inspections. Plus souvent, les gouvernements utilisent le cadre des accords financiers dans le domaine du sport, par exemple en rendant les subventions conditionnelles à un certain cadre de qualité.

Tandis qu'une longue tradition en matière de contrôle de qualité existe dans le secteur de l'éducation, ce type de mécanisme est souvent négligé dans le domaine du sport. Les normes de qualité devraient aller au-delà des critères contraignants de la scolarité obligatoire et inclure l'entraînement sportif, les services de soutien et les infrastructures (notamment leur accessibilité).

Des évaluations indépendantes régulières devraient couvrir la qualité des services et des infrastructures (sportives et d'hébergement). Les infrastructures devraient être sûres, accessibles aux athlètes d'élite handicapés, et permettre aux jeunes athlètes de s'entraîner et d'étudier dans de bonnes conditions. Des structures devraient être prévues pour traiter les conflits et les problèmes de comportement de manière discrète. Les évaluations devraient inclure des entretiens avec les athlètes, leurs fédérations nationales et toute agence de financement, afin de garantir que le type et le niveau de l'offre, par

exemple de services de soutien, sont adaptés à la double carrière et qu'ils facilitent la mise en œuvre de ce concept.

De plus, la transparence en matière de qualité des infrastructures et des services de la part des parties prenantes concernées par la double carrière pourrait être améliorée. Un label de qualité pourrait constituer un instrument approprié afin de protéger l'équilibre entre sport et éducation dans les écoles et les centres de formation. Les athlètes et les parents originaires d'autres États membres ignorent souvent l'existence des services proposés et des règlements internes. Un cadre européen définissant des exigences minimales pourrait être développé, soit par le mouvement sportif, soit par des organismes indépendants (par exemple, le CEN, Comité européen de normalisation), afin que les organisations sportives puissent faire référence à ces exigences formulées au niveau européen.

Des inquiétudes importantes ont été exprimées au niveau européen au sujet de la situation de jeunes athlètes talentueux, notamment originaires de pays tiers. Les jeunes athlètes professionnels placés dans des centres de formation ou dans des clubs professionnels n'ont pas toujours accès à l'éducation et aux services de soutien. C'est pourquoi certains jeunes athlètes peuvent se retrouver dans des situations précaires, notamment s'ils ne répondent pas aux attentes et qu'ils décrochent sans aucune autre forme de suivi. Ils peuvent se retrouver sans ressources et sans aucun moyen de regagner leur pays d'origine.

Les réglementations relatives à la protection des mineurs varient considérablement selon les États membres et les disciplines sportives. Dans les sports professionnels tels que le football et le basket-ball, de nombreux mineurs ont été recrutés par le passé par des clubs étrangers qui ne leur permettaient pas de poursuivre leur scolarité et/ou un enseignement professionnel. La situation s'est quelque peu améliorée, mais il reste essentiel d'assurer un suivi sur ces questions à travers les discussions dans le cadre du dialogue social européen entre les différents acteurs concernés (associations sportives nationales, ligues professionnelles, clubs, organisations d'athlètes).

Lignes directrices

Ligne directrice 27 — La Commission européenne est invitée à dynamiser la coopération entre les centres de formation sportive nationaux et les établissements d'enseignement des différents États membres afin de soutenir le développement et l'offre de politiques de double carrière pour les étudiants-athlètes originaires d'autres États membres.

Ligne directrice 28 — L'Union européenne est invitée à envisager la création d'opportunités, au sein de son programme en faveur de l'éducation et la formation, de fournir un soutien financier et organisationnel pour la création et la mise en œuvre de réseaux de mobilité de double carrière composés d'organisations sportives et d'établissements d'enseignement coopérant au nom des étudiants-athlètes qui passent d'un État membre à un autre.

Ligne directrice 29 — La Commission européenne est invitée à encourager et à soutenir les principaux établissements d'enseignement et universités dans les États membres, en partenariat avec les parties prenantes dans le domaine du sport, à participer à des consortiums transnationaux en vue d'élaborer des programmes de cours et des programmes éducatifs communs pour les sportifs d'élite. De tels programmes pourraient concerner des programmes de co-diplômation, des modules communs au sein des diplômes, ou encore le partage des ressources pédagogiques.

Ligne directrice 30 — Les autorités compétentes dans les domaines du sport et de l'éducation, les organisations sportives et les établissements d'enseignement devraient promouvoir un contrôle interne et un suivi externe réguliers des infrastructures et des services de soutien en faveur de la double carrière, en ce qui concerne notamment les résultats sportifs et scolaires, les diplômes et la formation du personnel, la sécurité et l'accessibilité des infrastructures et des services, et la bonne application des codes de conduite internes.

Ligne directrice 31 — Les autorités compétentes dans le domaine du sport et les organismes sportifs devraient envisager d'instaurer un label de qualité national pour les services et les infrastructures favorisant la double carrière en tenant compte d'un cadre européen. La Commission européenne est invitée à soutenir la mise sur pied d'un cadre de qualité européen pour les services et les infrastructures favorisant la double carrière en collaboration avec les organes représentatifs dans ce domaine.

4. Diffusion, contrôle et évaluation

4.1. Sensibilisation du public

Le concept de la double carrière ne peut être appliqué avec succès que si les athlètes et leur entourage (des entraîneurs aux parents) sont conscients de son importance. Aborder ce sujet sous des angles divers (UE, gouvernements, instances dirigeantes du sport) permettra de diffuser ce message plus rapidement et plus efficacement. La coordination entre les différents partenaires sera l'un des facteurs clé de la réussite. Les réseaux existants peuvent contribuer de manière significative à la diffusion du concept de la double carrière.

Exemple de bonnes pratiques

Le Comité international olympique relaie le message de l'importance de la double carrière auprès des athlètes, de leurs entraîneurs et de leur entourage depuis 2008. Cette approche s'est répandue autour du monde dans 69 fédérations sportives internationales (FI) et 205 comités nationaux olympiques (CNO).

Des actions au niveau gouvernemental, menées notamment par les agences et conseils nationaux du sport et les établissements d'enseignement, peuvent sensibiliser les athlètes, les clubs, les entraîneurs et les directeurs d'établissements d'enseignement à l'importance de la double carrière. Il faut que les jeunes athlètes, y compris les athlètes handicapés, sachent qu'il est possible de combiner le sport et les études, et qu'ils peuvent profiter de ces mesures. La communication peut mettre l'accent sur la réussite des athlètes engagés dans une double carrière, et sur les avantages d'une bonne gestion du quotidien et d'une vie équilibrée. Elle peut prendre la forme d'informations visant les athlètes et leurs proches, de communiqués de presse annonçant de nouvelles évolutions, de publicité, d'affiches, etc.

4.2. Réseaux en faveur de la double carrière

Les quatre projets transnationaux en faveur de la double carrière soutenus au titre de l'action préparatoire dans le domaine du sport ont illustré à petite échelle la valeur de la coopération intersectorielle, d'approches et de partenariats innovants pour diffuser les bonnes pratiques, pour favoriser l'apprentissage au-delà des frontières nationales, pour sensibiliser le public aux niveaux national et international et pour lancer de nouvelles idées sur les défis propres à des disciplines sportives spécifiques ou aux plus petits États membres. La mise en œuvre du concept de double carrière dépend largement de l'exis-

tence de réseaux ayant un niveau d'expertise élevé et rassemblant organisations d'athlètes, établissements d'enseignement, organisations sportives et entreprises privées aux niveaux national et international et pouvant fournir des conseils concrets et pratiques.

Un ou plusieurs réseaux européens représentant l'ensemble des principales parties prenantes de la double carrière constitueraient une bonne base pour de futurs développements en matière de politiques favorables à la double carrière dans l'UE. Les réseaux existants ayant déjà un rôle d'une grande utilité, il ne faudrait pas que les réseaux prochainement actifs les supplantent, mais plutôt qu'ils s'appuient sur eux pour développer leur travail. L'échange d'informations et de bonnes pratiques dans le réseau des étudiants-athlètes européens (EAS) est un exemple à suivre. Les comités olympiques européens, les organisations d'athlètes et d'entraîneurs et les organisations d'aide professionnelle devraient continuer à prendre une part active à ce processus.

Dans le cadre des filières de financement de l'UE dans le domaine du sport, la Commission européenne devrait apporter son soutien aux activités européennes des réseaux favorables à la double carrière. Des subventions de projets devraient être octroyées sur la base de candidatures, en réponse à un appel d'offres spécifique. Il faut garder à l'esprit que le sujet de la double carrière n'est pas une question isolée qui peut être traitée de manière exhaustive par des réseaux créés à cette fin. Des organisations telles que l'association européenne de la gestion du sport (EASM), l'association des centres sportifs de haut niveau (ASPC) la fédération européenne de psychologie du sport (FEPSAC) et le réseau européen des services des académies sportives (ENAS) pourraient également jouer un rôle significatif.

4.3. Recherche, contrôle et évaluation

La mise en œuvre de mesures de promotion de la double carrière devrait être contrôlée au niveau national et, potentiellement, au niveau de l'UE. Des indicateurs devraient être mis au point, qui pourraient révéler des informations importantes sur les processus d'application des mesures et leurs résultats au niveau national.

Les indicateurs liés à la double carrière n'ont pas encore été intégrés dans les systèmes de contrôle existants dans les domaines du sport et/ou de l'éducation dans la plupart des pays de l'UE. Des recherches récentes⁽²⁰⁾ ont étudié les éléments des programmes de double carrière en se fondant, par exemple, sur des comparaisons entre les différents modèles au niveau de l'enseignement secondaire, ou entre un nombre de pays restreint. La poursuite de ces recherches devrait être encouragée, pour couvrir les domaines les plus pertinents, comme celui des transitions des athlètes entre des niveaux adjacents de leur programme de double carrière, les expériences de double carrière des athlètes transnationaux, la protection du développement des jeunes athlètes dans différents États membres, l'impact sur le long terme de la double carrière sur l'environnement sportif national et international, y compris les résultats sportifs, scolaires et liés à la formation, les perspectives des employeurs sur l'employabilité des (anciens) athlètes d'élite, les compétences des professionnels actifs dans les programmes d'aide professionnelle et l'efficacité des services de soutien en faveur de la double carrière.

⁽²⁰⁾ Bosscher & Bottenburg, SPLISS (2011), Radtke & Coalter (2006), Aquilina & Henry (2007).

Lignes directrices pour l'action

Ligne directrice 32 — Les autorités compétentes dans le domaine du sport devraient coordonner des actions en coopération avec les organisations sportives afin de sensibiliser les entraîneurs, les athlètes et leur entourage au sujet de l'importance de la double carrière, et soutenir la mise en place de comités nationaux représentant les athlètes et d'organisations nationales d'athlètes, ainsi que leur intégration au sein des conseils respectifs des organisations sportives ou des structures de dialogue social. Les autorités compétentes dans le domaine du sport devraient encourager les comités et organisations d'athlètes déjà en place, afin de diffuser l'information relative aux services en faveur de la double carrière prévus pour les athlètes pendant les phases d'entraînement ou de compétition.

Ligne directrice 33 — La Commission européenne est invitée à soutenir un ou plusieurs réseaux européens en faveur de la double carrière, qui rassemblent les parties prenantes représentant les athlètes, les organisations sportives, les établissements d'enseignement, les services de soutien, les autorités nationales, les entraîneurs et les entreprises, afin de développer la diffusion et la mise en œuvre de ces lignes directrices.

Ligne directrice 34 — Les autorités compétentes dans le domaine du sport et de l'éducation devraient disposer d'un système de contrôle et d'évaluation, en coopération avec le sport, l'éducation et les organisations d'athlètes, pour suivre les progrès relatifs à la mise en œuvre des politiques de double carrière. Elles devraient notamment contrôler l'efficacité et la qualité du système des établissements d'enseignement dotés d'un profil sportif, les académies sportives ou les centres sportifs dirigés par les fédérations, les comités olympiques ou des compagnies ou clubs privés. Elles devraient encourager la réalisation de recherches correspondantes.

Ligne directrice 35 — La Commission européenne est invitée à soutenir la recherche concernant la dimension internationale des programmes de double carrière, en particulier en ce qui concerne les effets des transitions sur la vie des athlètes, la protection du développement des jeunes athlètes dans les sports à spécialisation précoce, l'efficacité des mesures et des services de soutien dans les États membres, ainsi que le processus de réintégration des athlètes européens sur le marché du travail.

Ligne directrice 36 — La Commission européenne est invitée à envisager un suivi des principales évolutions dans le domaine de la double carrière des athlètes aux niveaux national et européen, et une évaluation de la mise en œuvre de ces lignes directrices sur la base d'indicateurs prédéfinis à l'issue d'une période de quatre ans.

ANNEXE: Liste d'experts

Ces lignes directrices concernant la double carrière ont été rédigées par un groupe ad hoc d'experts, composé des personnalités suivantes:

- (1) Kilian Albrecht, Commission des athlètes de la fédération internationale de ski, Autriche
- (2) Maarten van Bottenburg, Université d'Utrecht, Pays-Bas
- (3) Franck Bouchetal Pellegrini, Fédération nationale d'athlétisme, France
- (4) Jean Laurent Bourquin, Consultancy Olympic Movement, Suisse
- (5) Alison Brown, TASS – Talented Athlete Scholarship Scheme, Royaume-Uni
- (6) Raymond Conzemius, École nationale de l'éducation physique et des sports, Luxembourg
- (7) Patrick Duffy, European Coaching Council, Royaume-Uni
- (8) Ákos Füzi, Ministère des ressources nationales, Hongrie
- (9) Michel Godard, INSEP – Institut national sport de l'expertise et de la performance, France
- (10) Juris Grants, Académie lettone pour l'éducation sportive, Lettonie
- (11) Michael Hadschieff, KADA -Verein Karriere Danach, Autriche
- (12) Ian Henry, Centre for Olympic Studies and Research, université de Loughborough, Royaume-Uni
- (13) Nicolaj Holmboe, Team Denmark, Danemark
- (14) Andreas Hülsen, Olympiastützpunkt Berlin, Allemagne
- (15) Nikos Kartakoulis, Organisation sportive chypriote, Chypre
- (16) Robert Korzeniowski, Comité olympique polonais, Pologne
- (17) Ladislav Križan, Ministère de l'éducation et du sport, Slovaquie
- (18) Duarte Lopes, Université de Lisbonne, Portugal
- (19) José Marajo, Ministère des sports, France
- (20) Tuuli Merikoski, Comité olympique finlandais, Finlande
- (21) Walter Palmer, Association européenne des athlètes d'élite, France
- (22) Sabine Radtke, Université libre de Berlin, Allemagne
- (23) Susana Reguela, Centre d'AltRendiment Barcelona, Espagne
- (24) Marion Rodewald, Comité d'athlètes du COE, Allemagne
- (25) Natalia Stambulova, Université d'Halmstad, Suède
- (26) Cees Vervoorn, Université des sciences appliquées – sport, Amsterdam, Pays-Bas
- (27) Paul Wylleman, Dienst Topsport en Studie, Université libre de Bruxelles, Belgique

Le groupe d'experts était présidé par l'unité Sport de la Direction générale «Éducation et Culture» de la Commission européenne, qui a également assumé les fonctions de secrétariat. Le groupe d'experts de l'UE «Éducation et formation dans le sport» a nommé les membres du groupe d'experts, supervisé le projet de rédaction et approuvé le texte final.

Les frais logistiques du groupe d'experts ont été couverts par la Commission européenne.

Commission européenne

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne

2013 — 47 pp. — 21.0 x 29.7 cm

ISBN 978-92-79-31163-5© European Union, 2013

doi:10.2766/5292

COMMENT VOUS PROCURER LES PUBLICATIONS DE L'UNION EUROPÉENNE?

Publications gratuites:

- un seul exemplaire:
sur le site EU Bookshop (<http://bookshop.europa.eu>);
- exemplaires multiples/posters/cartes:
auprès des représentations de l'Union européenne (http://ec.europa.eu/represent_fr.htm),
des délégations dans les pays hors UE (http://eeas.europa.eu/delegations/index_fr.htm),
en contactant le réseau Europe Direct (http://europa.eu/europedirect/index_fr.htm)
ou le numéro 00 800 6 7 8 9 10 11 (gratuit dans toute l'UE) (*).

(*) Les informations sont fournies à titre gracieux et les appels sont généralement gratuits
(sauf certains opérateurs, hôtels ou cabines téléphoniques).

Publications payantes:

- sur le site EU Bookshop (<http://bookshop.europa.eu>).

Abonnements:

- auprès des bureaux de vente de l'Office des publications de l'Union européenne
(http://publications.europa.eu/others/agents/index_fr.htm).



Publications Office

